

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE FARE 'ĀPO'ORA'A RAHI NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Compte rendu intégral des débats

Séance du 22 juin 2023

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Séance du 22 juin 2023

616

PROCÈS-VERBALDeuxième séance : jeudi 22 juin 2023 à 9 heures 25 minutesPRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie françaiseS O M M A I R E

<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>	616
<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>	617
<u>SÉANCE DE QUESTIONS ORALES</u>	618
– <u>Question orale de Madame Teura Iriti relative à l'avenir de la TVA sociale</u>	618
– <u>Question orale de Madame Lana Tetuanui relative à la maîtrise du coût de la vie</u>	620
<u>EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION, DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA CCBF ET DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CTC</u>	622
– <u>Rapport n° 37-2023 relatif à un projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2022</u>	622
– <u>Rapport n° 38-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2022</u>	622
– <u>Rapport n° 39-2023 concernant un projet de délibération relative à la modification n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement</u>	623
– <u>Rapport n° 40-2023 relatif à un projet de délibération de règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022</u>	635
– <u>Rapport n° 41-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022</u>	635
– <u>Rapport n° 42-2023 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement</u>	635
– <u>Rapport n° 43-2023 concernant un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023</u>	635
– <u>Rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes pour les exercices 2017 et suivants</u>	642
– <u>Rapport d'activité 2022 de la commission de Contrôle budgétaire et financier</u>	649
– <u>Rapport n° 44-2023 relatif à une proposition de délibération portant règlement du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour 2022</u>	654
– <u>Rapport n° 45-2023 relatif à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2022</u>	654
– <u>Rapport n° 46-2023 relatif à une proposition de délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2023</u>	654
<u>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</u>	661
<u>EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE</u>	661
<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	661

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : Mes chers collègues, bonjour à tous !

En notre nom, j'adresse la bienvenue et nos salutations à Monsieur le Président de la Polynésie française, à l'ensemble des ministres qui l'accompagnent et bien entendu à ma chère collègue la vice-présidente du gouvernement. *Bienvenue à toutes et à tous.* Bonjour également à l'ensemble du public qui a bien voulu prendre de leur disponibilité pour participer à notre séance, ainsi qu'aux représentants de la presse, ici présents, à tous ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, sur Internet, *mes salutations une nouvelle fois à tous ce matin.*

Je déclare la séance ouverte. Il est 9 heures 25 minutes.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1086/2023/APF/SG du 12 juin 2023 et je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Chailloux	Steve	absent
M.	Cowan	Mike	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Flores	Bruno	présent
M ^{me}	Flores	Rachelle	présente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M.	Fritch	Édouard	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Géros	Antony	présent
M ^{me}	Haiti	Pascale	arrivée en cours de séance
M.	Hamblin	Ueva	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Hoiore	Tevaipea	présent
M ^{me}	Homai	Odette	présente
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Kohumoetini	Marielle	présente
M ^{me}	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	présente
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Le Gayic	Tematai	absent
M.	Lissant	Simplicio	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M.	Maono	Vincent	présent
M.	Maracura	Tahuhu	absent
M ^{me}	Morgant-Cross	Hinamoëura	présente
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Pahio-Jennings	Patricia	présente
M ^{me}	Puchon	Cathy	présente
M ^{me}	Punua-Taac	Sonia	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Salmon	Allen	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente

M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M.	Teagai	Ernest	présent
M.	Temarii	Ah Ky	présent
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Teraiarue	Tevahiarui	présent
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	absente
M.	Terou	Pierre	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tiatoa	Sylvana	présente
M.	Tong Sang	Gaston	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	présente
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Éliane Tevahitua, Mesdames et Messieurs les ministres Minarii Galenon Taupua, Tevaiti-Ariipaea Pomare, Taivini Teai, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal, Nahema Temarii et Jordy Chan.

PROCURATIONS

Le président : Permettez-moi la disgrâce d'avoir oublié de saluer notre secrétaire générale qui est de retour parmi nous après une longue convalescence. *Merci.* (Applaudissements dans la salle.)

Est-ce que vous pouvez nous faire lecture des procurations déposées ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 6720 - 8 h 54	Tematai Le Gayic	Elise Vanaa
N° 6721 - 8 h 54	Steve Chailloux	Frangélica Bourgeois-Tarahu
N° 6722 - 9 h 10	Tepuaraurii Teriitahi	Cathy Puchon
N° 6723 - 9 h 10	Tahuu Maraëura	Joëlle Frebault
N° 6724 - 9 h 15	Gaston Tong Sang	Lana Tetuanui
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 6725 - 9 h 29	Pascale Haiti	Benoît Kautai
N° 6726 - 10 h 30	Joëlle Frebault	Gaston Tong Sang
N° 6727 - 10 h 30	Tahuu Maraëura	Frédéric Riveta
N° 6728 - 11 h 33	Teura Iriti	Pascale Haiti
N° 6729 - 11 h 35	Simplicio Lissant	Henri Flohr
N° 6730 - 12 h 39	Michel Buillard	Yseult Butcher-Ferry
N° 6731 - 13 h 36	Teumere Atger-Hoi	Rachelle Flores

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation de l'ordre du jour ;
- II) Séance de questions orales ;
- III) Examen des rapports, des projets et propositions de délibération, du rapport d'activité 2022 de la CCBF et du rapport d'observations définitives de la CTC ;
- IV) Désignation des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;

V) Examen de la correspondance ;

VI) Clôture de la séance.

Le président : Je demande à notre assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il vient d'être donné. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour.

Nous avons reçu deux questions orales.

« L'auteur de la question ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse et il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant. La séance dure une heure. »

Il est 9 heures 30 minutes.

Je demande à Madame Teura Iriti de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME TEURA IRITI RELATIVE A L'AVENIR DE LA TVA SOCIALE

(Lettre n° 6517 SG du 20/06/2023)

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien Monsieur le président et bonjour. À notre secrétaire générale de l'assemblée, on est ravi de vous revoir. Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée, mes salutations à toutes et à tous ainsi qu'aux personnels, aux auditeurs, aux internautes qui suivent notre séance ce matin et à nos amis de la presse.*

Cette question est adressée à Monsieur le Président du gouvernement.

Monsieur le Président,

La période de la Covid-19 de 2020 à 2021 a entraîné divers confinements, la fermeture des frontières et la réduction du temps de travail dans les entreprises polynésiennes. Cette crise a mis les régimes sociaux en difficulté et annonçait un risque réel de cessation de paiement du régime des salariés dès juillet 2020.

Pour maintenir les prestations, il était estimé qu'une somme de 24 milliards F CFP était nécessaire, dont 14 milliards F CFP exigibles en 2020 et le reste en 2021.

Afin d'éviter cette catastrophe imminente, le gouvernement Fritch a pris des mesures majeures qui ont permis : de financer la CPS à hauteur de 24 milliards de FCFP ; de sauver notre compagnie Air Tahiti Nui et tous les emplois associés, en accordant une subvention de 8 milliards F CFP ; de compléter le solde de 7,4 milliards F CFP en faveur du Régime général des salariés ; et de financer à hauteur de 40 % le Plan de Relance 2021-2023.

Sans compter qu'au dernier trimestre de 2021, une inflation importée se profilait, et le 24 février 2022, la Russie déclarait la guerre à l'Ukraine. Nos mesures du « bouclier anti inflation » ont contenu l'inflation à 8,5 % alors qu'elle aurait été proche de 14, voire 15 %.

Ainsi, le gouvernement Fritch a décidé avec courage de mettre en place la Contribution pour la Solidarité ou TVA Sociale, qui a été largement critiquée.

Il a été déclaré pendant la campagne, que cette taxe injuste contribuait à hauteur de 4 à 5 % de l'inflation en Polynésie.

Pourtant une étude récente de l'ISPF a démontré que l'impact de la TVA sociale sur l'inflation était inférieur à 1 %. Les médias polynésiens en ont largement fait écho.

Lors de votre intervention télévisée du 12 juin de cette année, vous avez déclaré être "des gens constants", mais face à la réalité et au principe de réalité, vous avez annoncé que l'excédent annoncé de 21 milliards F CFP était plus proche de 10 milliards F CFP, et qu'il était nécessaire de prendre le temps et d'éviter des décisions hâtives et précipitées. Monsieur le Président, le compte administratif que nous nous apprêtons à prendre acte, démontre que le résultat est bien de 21,4 milliards F CFP.

Toujours lors de votre intervention du 12 juin, vous avez aussi mentionné que cette TVA sociale devrait profiter aux plus nécessiteux. Comment définissez-vous les personnes les plus nécessiteuses ? Cela signifie-t-il que les salariés en seront exclus ?

En outre, votre groupe politique avait affirmé que la suppression de la TVA sociale était la solution pour faire baisser les prix à la consommation. Cependant, dans le compte rendu de la commission budgétaire du jeudi 15 juin — donc la semaine dernière, le ministre des finances a déclaré et je lis ce qu'il a dit : « On ne peut pas supprimer la TVA sociale tant que nous n'avons pas trouvé une solution de remplacement... et supprimer la TVA sociale ne fera pas baisser les prix... ». Monsieur le Président, ses propos et ses annonces sont quand même en contradiction avec les annonces qui ont été faites, ainsi vous reconnaissez implicitement que l'impact de la TVA sociale sur les prix est insignifiant et négligeable, car sa suppression n'entraînera pas de baisse des prix... Monsieur le Président, qu'en pensez-vous ?

Enfin, en supprimant la TVA sociale, vous allez perdre une recette estimée à environ 8 à 9 milliards F CFP par an. Comment prévoyez-vous de combler cette perte et avec quelles ressources ? Comment allez-vous financer les minima sociaux et les dépenses de santé ?

Merci d'avance pour votre réponse, et merci pour notre prière de ce matin.

Le président : Merci.

Je cède la parole au gouvernement.

M. Moetai Brotherson : *Merci, Monsieur le président.*

Bonjour à tous.

Madame la représentante, *merci bien* pour cette question.

Je note que pour cette première séance, on a que des questions de la minorité, donc j'encourage notre majorité à nous poser pleins de questions. *(Rire.)*

D'abord, je note qu'entre la question qui m'ait parvenue et ce que vous venez de lire, il y a eu une petite correction visiblement, puisque dans la question qui m'ait parvenue, vous m'imputiez le désir ou alors l'annonce de supprimer cette taxe sociale dès le premier Conseil des ministres. Juste pour rappel, ce sont vos copains de gauche ou de droite — ça dépend comment on regarde les choses — qui ont annoncé ça, mais pas nous. La suppression de la taxe sociale... Non, je ne parle pas de vous, je parle de leur copain à eux ! Voilà. Donc c'est juste en préambule.

Madame la représentante, vous m'avez transmise une question orale relative à l'avenir de la TVA sociale. Cette question fait état notamment des moyens financiers mis en jeu pour permettre au précédent gouvernement de déployer après la période Covid, un soutien à l'économie de la Polynésie.

À vous lire, 24 milliards de francs nécessaires sur 2020 et 2021 pour maintenir les prestations des régimes sociaux et financés à la CPS ; 8 milliards de francs pour la compagnie ATN ; un complément de 7,4 milliards de francs pour le RGS ; le financement à hauteur de 40 % pour le plan de relance ; des mesures de bouclier anti-inflation qui auraient contenu une inflation de 14 ou 15 %, une mesure que vous qualifiez de « courageuse » mise en place d'une contribution pour la solidarité ou TVA sociale ; une insistance particulière sur le résultat du précédent exercice à hauteur de 21,4 milliards de francs.

Au-delà de ces chiffres, vos questions portent plus spécifiquement sur la suppression de la TVA sociale, les pertes de recettes fiscales correspondantes et son impact sur les prix et l'inflation. Vous nous interrogez, par ailleurs, sur la stratégie pour la réduction du coût de la vie, les mesures, les calendriers.

Ces interrogations appellent les éléments de réponse suivants :

Sur la contribution pour la solidarité, il s'agit d'un engagement de mon gouvernement, cette taxe sera supprimée. Le calendrier de sa suppression est travaillé et fera l'objet d'une annonce prochaine. Les dernières évaluations sont en cours ; les mécanismes compensatoires seront mis en place à hauteur des moyens nécessaires pour la couverture des besoins des régimes sociaux dans le cadre du budget 2024.

La réalité c'est que cette taxe a surenchérie l'inflation au moment où au niveau mondial elle explosait.

Vous faites état d'une présentation de l'ISPF statuant sur une évolution de 1 %. Pourtant, le groupe Wan, lors de son audition par la commission de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les Outre-mer, a publiquement annoncé un impact de cette taxe *a minima* à hauteur de 2 %. À ce stade, il ne s'agit plus d'ouvrir une bataille sur les chiffres 1 %, 2 %, 10 %, le constat est là.

Avez-vous agi sagement dans l'intérêt des pouvoirs d'achat des Polynésiens en mettant en place une telle mesure ? La réponse est non. Ce mécanisme alourdit la facture des Polynésiens, vous laissez un bilan particulièrement négatif en la matière.

Par ailleurs, le précédent gouvernement que vous avez soutenu s'enorgueilli d'un résultat particulièrement confortable sur le budget général à hauteur de 21 milliards F CFP. Cela pose la question très simple : pourquoi avoir mis en place un nouvel impôt pour lever 5,8 milliards F CFP pour financer la PSG, alors que les résultats d'exécution des recettes du budget général montraient très largement, dans un contexte inflationniste du moment, un atterrissage à 21,4 milliards F CFP ? Franchement, on peut se poser la question. Le constat est sans appel.

Le précédent gouvernement a bien commis une erreur d'appréciation en créant une nouvelle taxe sur la consommation, alors que les besoins des comptes sociaux pouvaient être largement couverts par le seul accroissement mécanique du rendement des impôts et taxes existants liés à l'inflation.

Cette taxe sociale était totalement injustifiée, elle n'aurait jamais dû être mise en place.

Vous avez, en fait, une fois de plus dans votre gestion taxé, taxé encore toutes les couches de la population de ce pays dans les mêmes proportions inutilement.

Je ne comprends toujours pas comment vous lisez les chiffres, les projections qui sont mises à votre disposition par vos services. Je me permets d'insister.

Le précédent gouvernement savait pertinemment entre avril et décembre 2022, qu'en raison de l'inflation, le rendement des impôts et taxes seraient importants. Le constat en début d'année 2023 était le même, mais aucune, vraiment aucune mesure corrective n'a été prise pour soulager la pression fiscale sur la population.

Sur la baisse mécanique des prix, en cas de suppression d'une taxe, le ministre des finances a en effet évoqué en commission, qu'il existait un fort risque que la suppression de la taxe sociale ne se répercute pas et que les prix ne soient pas ramenés à la baisse. C'est une réalité qui a déjà été expérimentée de multiples fois.

Je vous rappelle le contexte de 2008 où le gouvernement en place avait acté un taux réduit de la TVA abaissé de 6 à 5 %. Le constat dans les années qui suivirent a été que le niveau de prix des produits alimentaires, outre que le PPN, n'avait absolument pas baissé.

Oui, nous pouvons nous questionner sur l'effet mécanique de la suppression d'une taxe sur la baisse des prix.

Sur le résultat de l'exercice 2022, vous affirmez l'excellent résultat de l'exercice 2022 qui dégage un chiffre de 21,4 milliards F CFP. Comme vous, je sais lire ! On constate cette écriture comptable. Toutefois, à la date de validation de ces comptes, objet de nos débats à venir, ce montant a fondu comme neige au soleil. Les 21,4 milliards F CFP du compte administratif étaient déjà grevés pour environ 10,5 milliards F CFP par les sommes suivantes : 5,7 milliards F CFP que vous avez déjà prélevés au collectif n° 1 de 2023 ; 3,3 milliards F CFP d'écritures techniques obligatoires ; la provision pour le rattrapage du FIP 2022 pour 2,7 milliards F CFP ; et 530 millions F CFP de dotations aux amortissements complémentaires ; 1,4 milliards F CFP de crédits de paiement indispensables à la finalisation de la construction du pôle de santé mentale que l'ancien gouvernement n'a pas inscrit au BP 2023, menaçant ainsi la progression du chantier ; 100 millions F CFP d'une provision pour risque du fait de la liquidation de *Tahiti Nui Rava'ai*, *Te Mau Ito Api* et *Bora-Bora Cruise*.

Le disponible réel pour d'autres dépenses s'élève donc plus précisément à environ 10,9 milliards F CFP et non pas 21,4 milliards F CFP. Ça c'est la réalité !

Je m'étonne d'ailleurs d'une certaine manière de la production d'un budget primitif 2023 présenté en omettant + 10 milliards F CFP de dépenses connues par vos soins.

Sur la stratégie du pouvoir d'achat, je vais y revenir lors de la question de notre sénatrice.

En conclusion, je retiens que vous nous interpellez sur le bilan qui est finalement le vôtre en matière de lutte contre la cherté de la vie et que vous nous demandez de régler là, maintenant, tout de suite de façon instantanée, les dégâts que vous avez mis patiemment neuf ans à construire.

Au titre de la TVA sociale, vous souhaitez notre éclairage avisé. Nous nous emploierons à remettre en bon ordre tout cela, conformément à nos principes et à nos engagements, dans le respect de nos populations, pour le développement de notre pays et le soutien aux femmes et aux hommes de ce pays qui ont en le plus besoin.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

QUESTION ORALE DE MADAME LANA TETUANUI RELATIVE A LA MAITRISE DU COUT DE LA VIE

(Lettre n° 6518 SG du 20/06/2023)

Le président : On passe à la deuxième question et je cède la parole à Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien. Monsieur le président de l'assemblée, ainsi qu'à notre secrétaire générale qui est de retour parmi nous, recevez mes salutations respectueuses. Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente du pays, chers ministres, recevez les salutations de votre sénatrice. Je rencontre pour la première fois certains, donc soyez dévoués dans vos fonctions et vos batailles.*

Monsieur le président et maire de Faa'a, bonjour. Chers collègues représentants, chers personnels, au public derrière nous ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent sur Internet, à toute notre population, recevez les salutations de votre sénatrice ce matin.

Une question adressée à notre Président du gouvernement actuel. Il est vrai qu'il a commencé à répondre à une partie de ma question ce matin, mais je vais la re poser quand même, Monsieur le Président, puisque c'est mon droit en tant que représentante élue du peuple.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, notre pays a traversé deux crises majeures : la Covid sur la période 2020-2021 et la crise mondiale 2022 qui a engendrée une inflation importée historique que notre pays n'a jamais connue.

Pour pallier ces événements majeurs et violents, le gouvernement Fritch a déployé des actions ciblées telles que le plan de sauvegarde des emplois et le lancement du Plan de Relance 2021-2023 sur la période Covid, et sur l'année 2022 un accompagnement massif des aides et autres exonérations, qui ont contribué à limiter les effets de l'inflation importée sur les prix des produits à la consommation et directement sur le pouvoir d'achat de nos populations.

Ces actions ciblées ont nécessité des échanges bilatéraux avec les partenaires privés et autres acteurs économiques. Je voudrais ici citer quelques exemples, tellement la liste est longue : l'exonération de droits sur les matériaux de constructions, qui a engendré une baisse des prix de l'ordre de 20 %, l'accompagnement du pouvoir d'achat sur les hydrocarbures à travers le FRPH qui a permis de contenir un prix moyen du litre à la pompe bien inférieur aux pratiques du reste du monde, ou encore l'élargissement de la liste des PPN et l'exonération de TVA sur les produits de grande

consommation (PGC), tout en contrôlant les marges des distributeurs. Ces dernières actions ont été complétées par un blocage des prix de certaines marchandises composant le panier de la ménagère et un accroissement du contrôle des prix.

La loi de pays n° 2022-15 du 7 juillet 2022 relative aux conditions d'encadrement des prix de certains produits ou services et portant modification de la partie législative du livre 1^{er} du code de la concurrence publiée au Journal Officiel de la Polynésie française le 15 juillet 2022, votée par notre assemblée a été attaquée par la Fédération Générale du Commerce (FGC). Le Conseil d'État a rendu son avis le 12 décembre 2022, approuvant à deux détails près cette loi du pays.

Le Conseil d'État a également validé les principes de la fixation du prix maximal de vente des PPN et PGC, la création d'un observatoire des prix ou encore la légalité des amendes administratives que peut infliger le Pays en cas de non-respect des dispositions de la loi du pays.

La loi de pays pouvait alors être appliquée en veillant à supprimer les passages illégaux par décision du Conseil d'État.

Dès lors...

Le 4 juin 2023, la FGC, qui aime à utiliser les recours, attaque cette fois-ci l'arrêté et la liste des PPN. À titre de rappel, la liste des PPN propose un panel de produits à prix encadrés. La FGC souhaite faire révision qui ne bénéficierait pas à tous les consommateurs, mais surtout aux personnes aux maigres revenus, ce qui est louable, quitte à faire peser un peu plus encore la pression fiscale sur la "classe moyenne".

Vous avez déclaré pendant votre campagne, Monsieur le Président, être favorable à une révision de la liste actuelle des PPN et des PGC.

Pouvez-vous nous indiquer en quoi consiste cette révision, quels seront les produits concernés et quels en sont les échéances ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer votre stratégie pour baisser le coût de la vie, les modalités des dispositifs s'y afférents, le calendrier peut-être et les équilibres financiers qui en découleront ?

Enfin, Monsieur le Président, le ministre de l'Économie peut-il nous faire part de l'avancée des travaux et échanges avec les importateurs et les commerçants sur ce sujet ?

Voilà, Monsieur le Président, la question que je voulais vous adresser en vous remerciant par avance de vos réponses.

Merci bien.

Le président : Merci, Madame.

Je cède la parole au président du pays pour apporter sa réponse.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien, Madame la sénatrice.*

Madame la sénatrice,

Vous avez transmis une question orale relative à la maîtrise du coût de la vie. Cette question fait notamment suite au recours que la fédération générale du commerce informée entre l'arrêté n° 486/CM du 23 mars 2003 qui fixe notamment, la liste des produits de première nécessité des produits de grande consommation dont le prix est encadré dans les conditions prévues par le code de la concurrence.

Vos questions portent plus spécifiquement sur la révision de l'indice des PPN, les produits concernés, les calendriers, la stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la vie chère, les modalités, les calendriers, les équilibres budgétaires, l'avancée des échanges avec les opérateurs économiques concernés.

Ces interrogations appellent les éléments de réponse suivants :

Sur la révision de la liste des PPN, comme vous le soulignez à juste titre, Madame la sénatrice, le dernier arrêté déterminant la liste des PPN et des PGC a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de la Polynésie française.

Un autre recours a également été formé par un usager. Il porte quasi exclusivement sur des produits pourtant inscrits de très longue date dans la liste des PPN (entrecôte, *boîte de corned-beef*, thon).

Ces recours illustrent donc de l'absence de consensus autour du principe même de ce dispositif. Ce qui a été également soulevé à maintes reprises lors de la campagne électorale. Néanmoins, les études et relevés de prix menés par la Direction générale des affaires économiques montrent que ce dispositif bien appliqué porte ses fruits.

Le passage en PPN des protections hygiéniques féminine a conduit à des baisses de prix pouvant atteindre 70 % sur des marges fixant en moyenne avant la réforme à 135 %. À contrario, la libéralisation d'une partie des conditionnements de papier de toilette a fait flamber le prix sur ces produits.

Enfin, il est manifeste que les marges en valeur absolue définis pour certains produits absolument indispensables aux ménages polynésiens, tels que la farine ou le lait, ont permis de contenir en partie les effets de l'inflation mondiale.

En effet, alors que le prix de ces produits a augmenté de 30 % à l'internationale, l'inflation subit sur ces mêmes produits en Polynésie française n'a été que d'environ 20 %, soit 10 points d'inflation en moins.

Pour autant, l'encadrement par des marges en valeur absolue est précisément un des points de désaccord avec les importateurs et les distributeurs locaux.

Les conditions immédiates ne sont donc pas favorables à une révision à court terme, ni à la baisse, ni à la hausse de la liste des PPN et des PGC. Si l'inflation actuelle impose un maintien du dispositif qui vient au soutien des ménages polynésiens, l'absence de consensus doit conduire le gouvernement à engager une réflexion en concertation — et vous le soulignez vous-mêmes — avec les opérateurs concernés : à savoir, non seulement les importateurs et commerçants que vous citez, mais également et avant tout, les consommateurs polynésiens qui subissent en première ligne les effets de l'inflation. Les contrôles sont eux bien évidemment maintenus pour s'assurer de la bonne application du dispositif.

Sur la stratégie du gouvernement pour lutter contre la vie chère, en premier lieu, vous invoquez le fait que l'exonération de droits et taxes à l'importation sur les matériaux de construction aurait conduit à une baisse de prix de l'ordre de 20 %. Il convient de souligner qu'aucun relevé de prix n'a été fait permettant de confirmer cette baisse de prix que vous annoncez.

Au contraire, des exonérations et défiscalisations accordées, sans aucune contrainte ou contrepartie, sont très rarement répercutées aux consommateurs.

Par ailleurs, la baisse des prix n'est pas le seul outil de lutte contre la vie chère. L'augmentation des revenus des ménages, notamment par l'emploi salarié augmentera également leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, vous le comprendrez, la stratégie de lutte contre la vie chère doit associer à la fois des mesures de soutien économique en faveur de la croissance des entreprises et donc de l'emploi à des mesures plus coercitives visant à s'assurer que les entreprises ne récupèrent pas la totalité du bénéfice de ces mesures coûteuses pour le Pays sans ce fameux ruissellement dans l'économie polynésienne au travers d'une baisse des prix des produits, une hausse des salaires ou de la création d'emplois.

Ainsi, la stratégie du gouvernement en faveur de la baisse du coût de la vie doit être une stratégie globale impliquant des actions sur les prix et la fiscalité, mais également des mesures en faveur de l'emploi, du soutien à la croissance des entreprises et au développement de la production locale. Il s'agit d'une stratégie pluridisciplinaire qui ne peut se construire en un jour et surtout, surtout, nécessite l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés.

Afin d'établir cette stratégie, j'ai chargé le ministre de l'économie d'organiser, les 27 et 28 juin prochains, les journées de perspectives économiques autour des grands piliers évoqués ci-dessus (fiscalité, prix et consommation locale, développement économique des entreprises, emploi) auxquels s'ajoute la gestion de la commande publique qui est également un moteur de croissance pour les entreprises.

Ces journées réuniront l'ensemble des opérateurs économiques concernés, à savoir non seulement les importateurs et les commerçants, mais également les industriels polynésiens, le secteur primaire et, bien entendu, les consommateurs. Tout cela afin de réfléchir ensemble aux grands axes de développement économique et aux moyens efficaces d'assurer une bonne redistribution de ces mesures au bénéfice des consommateurs polynésiens, ce qui assurera la lutte contre la vie chère.

Une fois cette concertation effectuée, le gouvernement sera en mesure d'annoncer sa stratégie et cette stratégie sera d'autant plus efficace qu'elle résultera de la volonté commune des opérateurs et du Pays.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci, Monsieur le Président.

EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION, DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA CCBF ET DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CTC

Le président : Il est 9 h 56, nous continuons avec le deuxième point inscrit à notre ordre du jour, à savoir « *l'examen des rapports, des projets et propositions de délibération, du rapport d'activité 2022 de la CCBF et du rapport d'observations définitives de la CTC.* »

Avant d'examiner les dossiers, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper les dossiers suivants : les rapports n^{os} 37, 38, 39, puis les rapports n^o 40, 41, 42, 43 et enfin les rapports n^o 44, 45, 46 et, par ailleurs, d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant les rapports n^o 37, 38, 40, 41, 44 et 45.

Dans cette procédure simplifiée les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure d'examen simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de délibération.

RAPPORT N^O 37-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION DE REGLEMENT DU BUDGET GENERAL POUR L'ANNEE 2022

Présenté par M^{mes} les représentantes Tepuaurarii Teriitahi et Elise Vanaa – M. le représentant Heinui Le Caill

RAPPORT N^O 38-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION DE REPRISE ET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL POUR L'ANNEE 2022

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

Procédure d'examen simplifiée

RAPPORT N° 39-2023 CONCERNANT UN PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2023 FORMALISANT LE REPORT DES CREDITS DE PAIEMENT

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

Le président : Je vous invite à commencer par les rapports : n° 37-2023 relatif à un projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2022 examiné en procédure simplifiée ; le rapport n° 38-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2022 que nous examinerons également en procédure simplifiée ; et enfin le rapport n° 39-2023 concernant un projet de délibération relative à la modification n°2 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale de ces trois projets de délibération.

Pardon ? ... Madame Lana Tetuanui. Excusez-moi, Monsieur le Président !

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Je voudrais juste excuser l'absence du président Édouard Fritch. Chers représentants, vous aurez compris que puisque l'on parle du compte administratif sous sa mandature, c'est normal qu'il ne puisse pas participer au débat et procéder au vote de ce texte-là portant sur le compte administratif du pays. *Sinon, vous risqueriez de vous dire peut-être que le maire de Pirae a fui alors que non ! C'est parce que celui-ci (NDT, le compte administratif) s'est fait sous sa mandature qu'il est absent de cette assemblée pour l'examen de ce texte.*

Merci bien.

Le président : Merci. C'est noté.

Un membre du gouvernement veut-il intervenir ? S'il n'y a pas d'intervention, je poursuis.

Madame Tepuaraurii Teriitahi et Monsieur Heinui Le Caill, rapporteurs de l'ensemble de ces textes, est-ce que vous souhaitez faire une présentation des rapports ? Je suppose que oui, peut-être.

Ne vous précipitez pas ! Monsieur Heinui, vous avez la parole.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues représentants et représentantes, *bonjour*. Monsieur le Président du Pays, Messieurs et Mesdames les ministres, membres du cabinet, *bonjour*. *Bonjour à toutes et à tous*. Chers journalistes, public, ceux qui nous regardent et celles qui nous regardent, bonjour.

Par lettres du 7 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, trois projets de délibération : de règlement du budget général pour l'année 2022, de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2022, et relative à la modification n° 2 du budget général pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement. Pour rappel, ces projets de texte constituent la dernière phase du cycle budgétaire : l'arrêté des comptes de la collectivité.

En section de fonctionnement, les montants définitifs constatés en recettes s'établissent à 183,8 milliards F CFP, soit un taux de réalisation de 97 % par rapport au budget modifié. Elles proviennent principalement, à 77 %, de la mission 990 « Gestion fiscale » qui totalisent 142,4 milliards F CFP réparties entre les recettes indirectes et directes.

Les montants définitifs constatés en dépenses de fonctionnement s'établissent quant à eux à 154,1 milliards F CFP, soit 81 % de réalisation des inscriptions au budget modifié. Les dépenses les plus significatives apparaissent au sein des missions 962 « Personnel » (pour 32,3 milliards F CFP), 990 « Gestion fiscale » (pour 29,1 milliards F CFP), 963 « Partenariat avec les collectivités » (pour 18,4 milliards F CFP) et 991 « Gestion financière » (pour 15,5 milliards F CFP). Il est également à noter des versements à certains comptes d'affectation spéciale (pour un total de près de 13 milliards F CFP), des dotations aux comptes sociaux RGS et RNS (pour un total de près de 2,9 milliards F CFP) et les dotations au bénéfice de l'assemblée et du CÉSEC (pour un total de 2,384 milliards F CFP).

En section d'investissement, les recettes s'établissent à 87,5 milliards F CFP, soit un taux de réalisation du budget modifié de 60 %. Elles sont issues, comme traditionnellement, de la mission 951 « Gestion financière » principalement qui totalisent 79,1 milliards F CFP et représentent 90 % du total des recettes d'investissement. Elles se caractérisent par les engagements financiers, dont le PGE n° 2 de 35,8 milliards F CFP, les excédents de fonctionnement capitalisés, des remboursements et des écritures d'ordre.

Les montants définitifs constatés en dépenses d'investissement affichent quant à eux un total de 59,9 milliards F CFP, soit un taux de réalisation de 41 % du budget modifié. Ce taux s'explique par le report de CP de la gestion 2021 sur 2022 dont le montant est supérieur à celui des CP alloués au budget primitif 2022. Ces dépenses d'investissement proviennent principalement de la mission 951 « Gestion financière » (21,8 milliards F CFP soit 36 % du total des dépenses), de la mission 914 « Réseaux et équipements structurants » (11,8 milliards F CFP soit 20 % du total des dépenses) et de la mission 916 « Urbanisme, foncier et habitat » (10,7 milliards F CFP soit 18 % du total des dépenses).

En définitif, les résultats budgétaires pour l'année 2022 s'élèvent donc à 29,6 milliards F CFP en résultat de fonctionnement et 15,1 milliards F CFP en résultat d'investissement (hors compte 1068) pour un résultat global de 44,757 milliards F CFP.

Après pointage des comptes, il est constaté une concordance des résultats entre les écritures tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur pour le budget général de l'exercice 2022.

S'agissant du résultat de fonctionnement cumulé du budget général, il s'élève à près de 42 milliards F CFP et le besoin de financement de la section d'investissement totalise 20,5 milliards F CFP. Le solde disponible de ce résultat de fonctionnement après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 21,4 milliards F CFP.

Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté et devra être inscrit dans sa totalité dans la délibération budgétaire modificative suivant celle du report de crédits de paiement. Déduction faite du prélèvement sur les réserves d'un montant de 5,661 milliards F CFP réalisé au collectif n° 1 du budget général de 2023, le solde disponible s'élève désormais à 15,763 milliards F CFP.

S'agissant des reliquats de crédits de paiement 2022, ils totalisent 37,6 milliards F CFP et sont reportés sur la gestion 2023. L'enveloppe prévisionnelle des crédits de paiement 2023 atteint ainsi 88,6 milliards F CFP, dont environ 60,8 milliards F CFP hors écritures d'ordre et de dette.

Ces projets de délibération ont été examinés par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, le 15 juin 2023.

Au titre de l'exercice 2022, sur 9 mois d'exécution, la contribution pour la solidarité (« TVA sociale ») a engendré des recettes fiscales de près de 1,6 milliard F CFP à l'importation et à plus de 4,2 milliards F CFP en régime intérieur.

S'agissant du formalisme des comptes de la collectivité, une réflexion serait à mener sur une simplification de la lecture des bleus budgétaires et la possibilité de disposer d'une visibilité pluriannuelle des comptes.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : le groupe Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, le groupe Tapura huiraatira de 15 minutes et les non-inscrits de 9 minutes au total.

J'appelle l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, cher public, *bonjour*.

Nous avons été convoqués pour examiner le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2022, un exercice classique qui se perpétue à pareille époque afin de vérifier l'adéquation entre les prévisions projetées et les réalisations réellement effectuées permettant de constater les résultats d'exploitation dégagés.

Cette année, cette opération sera néanmoins marquée par la mise en œuvre de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 qui vient fixer le nouveau régime budgétaire applicable en Polynésie. Ainsi, par exemple, vous constaterez dans cette réforme que nous serons amenés à remplacer les éléments de langage relatifs à la phraséologie « d'adoption du compte administratif » par celle « de règlement du budget », le tout agrémenté par plusieurs états d'informations permettant une présentation plus transparente des données de l'exercice.

Les membres de la conférence des présidents qui se sont réunis le 16 juin dernier ont également décidé de regrouper sous une seule discussion générale, les rapports n°s 37, 38 et 39 qui font l'objet de ma présente intervention.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

S'agissant de l'examen des comptes dont l'exécution a été réalisée par l'ancienne équipe et que pour cette première année de notre mandat nous n'avons pas encore acquis ni l'expérience ni la dextérité de nos aînés, nous n'allons pas rentrer dans une critique acerbe des opérations financières réalisées, mais plutôt présenter une analyse succincte de la situation.

Au global, l'exercice 2022 a permis de dégager un résultat final positif de 44 757 307 103 F CFP avec pas moins de quatre collectifs budgétaires lesquels ont permis de procéder aux ajustements du budget général, rendus nécessaires par les aléas de la conjoncture.

Au titre de la section de fonctionnement, avec un taux d'exécution honorable (+ 80 % en dépenses et + 96 % en recettes), on retiendra que le montant des recettes exécutées s'est élevé à 183 756 709 282 F CFP et les dépenses à 154 112 930 709 F CFP.

En résumé, nous dirons qu'au titre des recettes de ladite section, la fiscalité qui a été un élément moteur de son élaboration a représenté 142 milliards F CFP des recettes. Les frais de personnel qui ont avoisiné les 32 milliards F CFP restent la principale dépense de cette section ; les besoins en matière de crédits d'impôt qui viennent soutenir le développement économique du *pays* ont représenté 29 milliards F CFP ; les dépenses entreprises dans le cadre du partenariat avec les collectivités qui sont nécessaires pour remplir nos missions de proximité se sont élevées à 18 milliards F CFP ; et les dépenses dévolues à la mission réalisée en matière de gestion financière se sont élevées à 15 milliards F CFP sans oublier les dépenses de transfert qui ont représenté environ 17 milliards F CFP.

Au titre de la section d'investissement, sans entrer dans le détail des opérations qui ont caractérisé les opérations de l'exercice, on retiendra que le montant des recettes exécutées s'est élevé à 87 509 056 961 F CFP et celui des dépenses à 59 918 252 501 F CFP. Contrairement au taux d'exécution remarquable des opérations de fonctionnement, le taux de réalisation de nos opérations d'investissement reste inférieur de moitié aux prévisions budgétaires affichées.

Il n'en demeure pas moins qu'avec le constat du résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice qui s'élève à 41 967 053 934 F CFP et l'évaluation du besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 20 552 846 710 F CFP, il nous est loisible d'affecter un excédent de fonctionnement reporté la somme de 41 424 207 224 F CFP.

Enfin, après avoir, d'une part, évalué à 29 233 144 076 F CFP les recettes, certaines restant à émettre et, d'autre part, identifier le besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 20 542 846 710 F CFP et enfin pris acte du solde déficitaire d'exécution cumulée au 31 décembre 2022 fixé à 12 183 487 030 F CFP, nous pouvons établir le collectif dédié à la prise en compte des reports de crédits de paiement qui viendra abonder le budget général de l'exercice 2023 d'un montant de 37 612 503 756 F CFP.

Voilà très succinctement, le regard que nous pouvons apporter sur ces trois premiers textes dans le cadre de la discussion générale.

Merci et que l'amour règne.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M. Frédéric Riveta : *Monsieur le président de l'assemblée, bonjour. Madame la secrétaire générale, ravi de vous revoir au sein de notre institution. À notre Président du Pays ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. Aux internautes qui nous suivent sur Internet ainsi qu'aux auditeurs qui nous écoutent grâce aux ondes radios diffusées dans toute la Polynésie, bonjour à toutes et à tous. Recevez mes salutations en cette matinée — dans notre langue (NDT, langue de l'île de Rurutu).*

Mon intervention sera la même intervention qui va partir de la première délibération, deuxième, troisième, quatrième pour constater les résultats de l'exercice 2022 et même intervenir aussi sur la 4, 5, 6, 7 pour les affectations et les modifications budgétaires. Voilà, donc je vais intervenir à ce niveau-là.

Conformément à l'article 185-8 de la loi organique statutaire stipulant l'arrêté des comptes de la Polynésie française par l'assemblée de la Polynésie française, conformément à l'article LP 32 de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relatif au régime budgétaire de la Polynésie française, la présente délibération a pour objet de reprendre dans l'exercice en cours les résultats de chaque section de l'exercice écoulé et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement. Il est adopté distinctement pour le budget général des comptes spéciaux et les budgets annexes. Elle intervient dès l'adoption de la délibération de règlement ou par la dérogation préalable à celle-ci.

L'article 8 de la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 APF du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française précise à cet égard que le résultat de la section de fonctionnement correspond à l'excédent et au déficit de l'exercice. Pour son affectation, il est cumulé avec le résultat antérieur reporté. Si ce résultat de fonctionnement est excédentaire, il doit être affecté en priorité en réserve pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparue à la clôture de l'exercice précédent, pour le solde en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserve.

Les chiffres qui vous sont livrés dans le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 nous démontrent, d'une manière incontestable, qu'en mai dernier, nous vous avons laissé un pays en bonne santé financière.

D'ailleurs, le jour de son élection à la présidence de cette assemblée, notre président avait publiquement reconnu sur les antennes de TNTV que les caisses du Pays sont pleines et que la majorité et le gouvernement pouvaient agir et travailler.

Les éléments budgétaires font apparaître un résultat de fonctionnement de plus de 29 643 000 F CFP et un résultat d'investissement de plus de 15 113 000 000 F CFP, soit un résultat global de plus de 44,757 milliards F CFP. Augmenté du résultat de fonctionnement antérieur, reporté de l'exercice 2021 de 12,323 milliards F CFP, le résultat de fonctionnement cumulé excédentaire est bien d'un montant de 41,967 milliards F CFP. Il servira à l'affectation de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement puisqu'on était déficitaire de 20,542 milliards F CFP en 2022. La combinaison du résultat cumulé et ce besoin de financement de l'investissement génèrent un résultat excédentaire de 21,424 milliards F CFP en 2022.

Mes chers collègues, vous devez retenir ce chiffre, c'est ce que l'équipe précédente vous a laissé. Bien que l'explication de notre Président... nous sommes au mois de juin, ce qui est tout à fait normal puisque la clôture de l'exercice 2022 se fait le 31 décembre 2022. Donc nous sommes en 2023, au mois de juin, et c'est tout à fait logique que les chiffres démontrent maintenant 10,5 milliards F CFP.

Les recettes de couverture pour l'exercice 2022 d'un montant de 154,609 milliards F CFP retranchées des dépenses de gestion de 115,585 milliards F CFP donnent une épargne brute de 39,024 milliards F CFP. Corrigée des dotations aux amortissements dont celles afférentes à la dette et à d'autres produits de cession d'immobilisation, autres recettes d'investissement hors emprunt, l'épargne nette s'établit à 24,157 milliards F CFP et l'autofinancement pour l'investissement proche de 31 milliards F CFP.

Enfin, la trésorerie au 31 décembre 2022 s'établit à près de 42 milliards F CFP, largement dotée pour poursuivre les actions entamées sur l'exercice passé et pour l'exercice à venir. Pour votre information, la situation de trésorerie que nous vous avons laissée à notre départ s'établissait à 41,459 milliards F CFP.

Toutes ces présentations portant sur les résultats de l'exercice 2022, sur les reports, sur la trésorerie, sur l'épargne mettaient le compte en nombre de signes positifs.

Mes amis, cela fait plus de 40 jours que vous êtes aux affaires. Vous avez été élus sur un programme, l'argent est disponible et notre Président annonçait que le gouvernement était prêt avant même le 30 avril. En tout cas, la réalité est complètement différente et des critiques entendues lors

de la campagne. Vous avez bien lu et enregistré que l'exercice 2022 a laissé un excédent reportable de 21,424 milliards F CFP. Nous sommes loin des déclarations faites, mettant en exergue des résultats catastrophiques et une situation financière en berne.

Tout le monde pensait que « le Tapura avait dilapidé les caisses du Pays en arrosant et en faisant des cadeaux » selon les termes de notre majorité actuelle ou « en donnant des aides clientélistes » selon les termes de tous nos opposants. En réalité, les caisses sont bien pleines — mais vous auriez continué à nous critiquer — et a permis de justifier l'immobilisme naissant de votre prise dans la gestion du Pays. Mais, malheureusement pour vous et heureusement pour notre pays et notre économie, vous avez tout ce qu'il faut pour agir et mettre en œuvre vos promesses de campagne. Aujourd'hui, vous êtes face aux principes de la réalité. Cette réalité est bien concrète et bien complexe et beaucoup d'entre vous la découvrez et font leur apprentissage de la gestion publique.

Je vous souhaite beaucoup de courage et beaucoup beaucoup de travail. Surtout lorsqu'on est en phase d'apprentissage les familles, les entreprises, les demandeurs d'emploi, les investisseurs, les associations et les communes n'ont pas le temps d'attendre que vous soyez opérationnels pour gérer le pays.

Certains diraient que je suis donneur de leçon. Non, ce n'est pas cela. C'est juste pour vous dire que gérer un pays ne s'improvise pas. Le Président Édouard Fritch vous l'avait dit avant les territoriales. Ses propos ont sans doute été pris pour de l'arrogance à ce moment-là. Le Président Édouard Fritch ne faisait que témoigner de la réalité. Oui, je le répète, gérer un pays ne s'improvise pas.

Tout ce que nous souhaitons c'est que vous ne cassiez pas la machine économique, que vous ne détruisiez pas les 72 000 emplois salariés créés par nos entreprises, mais que vous fassiez mieux que nous, c'est bien pour cela que vous êtes élus.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs des médias et de la presse.

Comme chaque année, il nous est demandé de constater la concordance des résultats de l'exercice budgétaire passé entre l'ordonnateur et le comptable et par voie de conséquence de prendre connaissance et d'approuver en quelque sorte les comptes de l'exercice passé et les opérations de report qui en découlent.

En début de mandature, c'est un exercice assez singulier puisqu'une majorité nouvelle qui n'est en rien responsable des choix budgétaires de l'année écoulée doit, si ce n'est à trouver, du moins valider ou constater les résultats qui en découlent et dont elle devra assumer une forme d'héritage. C'est la loi de l'alternance politique qui est le fondement même de la démocratie, quand bien même ceux qui la subissent ne le comprennent pas forcément et ceux qui en bénéficient ne souhaitent pas forcément en assumer toutes les charges.

Chaque budget se caractérise par des évolutions, des tendances et des grandes masses traduisant les choix politiques que ces derniers sous-tendent. Celui-là ne fait pas exception à la règle et de manière synthétique — temps de parole oblige, Monsieur le président —, trois faits marquants doivent être rappelés.

Premièrement, les recettes fiscales affichent sur plusieurs exercices une progression importante qui n'est pas le fait d'un dynamisme économique exceptionnel, hors rattrapage de la récession générée par le Covid. Ce dynamisme des recettes, avec 142 milliards F CFP issus de la gestion fiscale, est pour l'essentiel l'expression d'une inflation record — jamais vue depuis les années 70 — qui entraîne mécaniquement une forte progression des recettes fiscales dont beaucoup sont basés sur les prix les plus importants, en l'occurrence la TVA et les droits à l'importation qui totalisent à plus de la moitié des recettes fiscales.

En second lieu, et parallèlement à ces recettes en hausse, on observe aussi sur les trois derniers exercices une progression importante des dépenses publiques avec des évolutions plus ou moins marquées selon les chapitres de dépenses. Les dépenses votées à hauteur de 160 milliards F CFP au budget primitif se sont ainsi établies en collectif budgétaire à près de 190 milliards F CFP. Parmi ces dépenses, la masse salariale avoisine aujourd'hui 34 milliards F CFP (hors dotation aux établissements publics) contre 29 milliards F CFP au début de la dernière décennie. Ce point est important car il s'agit dans les comptes du Pays de la dépense la moins flexible et celle qui devra être supportée par les recettes publiques durant plusieurs décennies.

Enfin, troisième point, comment passer sous silence l'explosion de la dette de notre pays compte tenu des choix de politiques publiques adoptées durant la période du Covid ? Notre endettement est ainsi aujourd'hui établi à un niveau record, égal au double de sa moyenne historique. Il faudra rembourser cette énorme dette à partir du prochain exercice, le premier de la présente mandature.

La nouvelle majorité politique issue des urnes devra assumer par la force des choses ce très lourd héritage qui limitera inévitablement sa capacité à agir.

Certains pourront s'enthousiasmer de recettes en hausse et de réserves excédentaires ; mais dans ce cas, il serait honnête de rappeler aussi l'envers de la médaille avec des dépenses publiques qu'il devient de plus en plus nécessaire de contrôler, d'une dette exceptionnelle qu'il faudra rembourser, et enfin d'une inflation incontrôlée qui fragilise une partie importante de notre population et de nos entreprises.

Sur de nombreux plans, notre modèle économique et social doit impérativement être réformé et les derniers comptes de notre Pays le démontrent encore une fois.

Durant la campagne politique de ces dernières élections, cette nécessité de la réforme a été soulignée constamment par notre mouvement mais aussi par l'actuelle majorité. Nous souhaitons qu'à l'occasion de cette première séance réelle de la session administrative — une session qui risque d'être courte —, le Président commence à nous donner les premières ébauches d'orientations économiques, fiscales et sociales qu'il souhaite imprimer à cette mandature.

Le compte financier pour l'exercice 2022, pour les raisons que j'ai indiquées, montre une reconstitution progressive des réserves financières. Dans ce contexte budgétaire et compte tenu du niveau de l'inflation et de la cherté de la vie qui a été un des principaux thèmes de campagne, le gouvernement envisage-t-il de réduire la pression fiscale, notamment pour les très petites entreprises qui constituent l'essentiel de notre tissu économique. Sur ce même sujet et compte tenu des réserves accumulées, le gouvernement est-il toujours en phase avec son engagement de suppression, même progressive de la taxe sociale ? La réponse vient de nous être apportée lors des questions orales et le calendrier nous sera donc ultérieurement communiqué. Dans ce contexte enfin, doit-on s'attendre à une augmentation concomitante de la CST, puisque le sujet avait été avancé pendant la campagne et après celle-ci ?

Les comptes du Pays pour 2022 constituent le socle sur lequel une action réformatrice profonde de notre économie pourra s'inscrire. Mais prenons garde à ne pas laisser les choses en l'état en appelant à une énième concertation avec tel ou tel groupe de représentation économique ou social, chacun défendant avec ardeur son pré-carré en évoquant et en invoquant le principe de réalité qui est souvent l'alibi du statu quo, car nous espérons que la volonté de changement exprimée lors des dernières élections soit toujours et plus que jamais à l'ordre du jour.

Je vous remercie.

Le président : Merci. La discussion générale...

M^{me} Teura Iriti : Président, est-ce que nous avons pris nos 15 minutes ?

Le président : Je vous en prie.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Pour rappel, et comme notre collègue l'avait indiqué, nous examinons le compte administratif de l'exercice 2022. Autrement dit, à la fin de l'année en question, c'est-à-dire au 31 décembre 2022, le solde disponible s'élève à 21 milliards de francs. S'agissant de l'année en cours, il faudra attendre l'année prochaine pour savoir comment celui-ci aura été utilisé par le Tapura huiraatira lors des premiers mois, d'une part, et par nous, pour ce qui est du reste (NDT, de l'année), d'autre part. Ceci n'étant qu'un rappel.

Ensuite, je tiens à vous rappeler également que ce n'est pas la première fois que le gouvernement du pays fait des réserves. Rappelons-nous que, durant la période de la crise sanitaire liée au Covid, c'est grâce à cette réserve — d'un montant presque similaire — que le gouvernement a pu venir en aide à notre population et à nos entreprises. Je voulais aborder ce point et, quelque part, l'on peut également affirmer que lors de notre arrivée, les caisses n'étaient pas vides. Merci encore, et merci également à l'État français de nous avoir soutenu lors de la crise sanitaire liée au Covid ; il fallait également le rappeler.

Merci bien.

Le président : *Merci bien. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je ramène la parole au gouvernement de notre pays pour répondre aux questions qui ont été posées.*

Je ramène la parole au gouvernement pour répondre aux questions qui ont été posées lors de la discussion générale.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Bonjour à tous. Merci pour ces questions.

Effectivement, comme l'a rappelé Monsieur Nuihau, il s'agit d'un bilan du gouvernement passé. On peut remarquer rapidement en première lecture qu'on aurait 21,4 milliards F CFP de résultat ; comme on l'a remarqué, certaines dépenses techniques n'ont pas été prises en compte, qui étaient déjà connues. Donc on serait plutôt sur un résultat effectif de 10 milliards, c'est une bonne nouvelle déjà.

Ensuite, il y avait la question en fait de la trésorerie qui s'élève à un niveau record de 41 milliards F CFP. La trésorerie est positive, mais il n'y a pas de raison non plus d'avoir une trésorerie aussi importante. On veillera à la gérer pour voir comment nous pourrions dans les années à venir rembourser les dettes que nous avons contractées.

Ce qu'il faut rappeler aussi, on a un résultat positif, mais on est passé d'un endettement de 80 milliards F CFP à 140 milliards F CFP. Donc il ne faut pas l'oublier, on a des défis à venir. Et sur les défis à venir, il y a l'engagement des dépenses publiques. C'est un point sur lequel nous devons en fait nous pencher, notamment au niveau de la gestion des prestations sociales parce qu'avant élections, on a quand même eu une augmentation de l'ensemble de nos minimas sociaux et ils pèsent quelques milliards, c'est bien des dépenses récurrentes à venir pour chaque année et il va falloir s'en occuper aussi.

Nous avons la lourde tâche de réformer la fiscalité et de venir supprimer progressivement cette contribution sociale qui a eu un impact important sur le pouvoir d'achat de nos consommateurs. Merci.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'intervention au niveau du gouvernement, je vous propose de passer à l'examen des délibérations en abordant notamment celle du rapport n° 37-2023 pour commencer, s'agissant du projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2022.

Je vous ai rappelé que nous sommes en procédure simplifiée, c'est-à-dire que je vais soumettre l'ensemble des articles, c'est-à-dire l'ensemble de la délibération, au vote. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de cette première délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité 56, en l'absence de Monsieur Fritch.

On poursuit l'examen de nos délibérations en nous reportant à la délibération relative au rapport 38-2023 s'agissant d'un projet de délibération de reprise d'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2022. Procédure simplifiée également. Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Même vote (56), à l'unanimité.

(À l'adresse de M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale de l'assemblée.) Monsieur Fritch peut venir maintenant, il peut rentrer en salle. Toujours pas ?... Toujours pas. Très bien.

On poursuit l'examen de nos délibérations par la dernière délibération relative au rapport 39-2023 et qui concerne un projet de délibération relatif à la modification n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement. Procédure simplifiée également. Je mets aux voix le projet de délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Merci pour ce vote unanime des trois premières délibérations.

M^{me} Lana Tetuanui, hors micro : Explication de vote, Monsieur le président.

Le président : Oui. Explication de vote, Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je vais parler au nom du groupe Tapura huiraaatira et au nom de l'ancien gouvernement que nous ne pouvons que nous réjouir de ce vote unanime de l'assemblée de Polynésie en cette fameuse date. On parle quand même du vote du compte administratif du Pays — je ne dirais pas du gouvernement Fritch, du Pays ! Qu'il s'agit de Fritch, qu'il s'agit d'un autre, c'est le compte administratif du Pays !

Par contre, les réponses qui ont été apportées par le ministre en charge de l'économie. Vous savez, Monsieur le président, je l'ai écouté aussi en commission de l'économie, c'est un peu léger... C'est un peu léger aussi les réponses qui ont pu être apportées.

Ma question, ne serait-ce pour l'explication de vote — en tout cas merci à tous pour ce vote unanime —, pendant toute la campagne, je n'ai pas cessé d'écouter, venant de votre camp, qu'il faudra faire un audit sur les comptes du Pays, l'argent du Pays a été dilapidé ! Je n'ai entendu que ça. Monsieur le ministre des finances, même au pire des cas, prenons 10 milliards quand même. Je vous prends au mot puisque vous dites que sur les 21 milliards comme c'est inscrit, d'autres ont déjà été engagés, peut-être 10 milliards. Ça, c'est le pire ! Même à 10 milliards, ça reste quand même un exercice positif. *Quid* alors du fameux audit des comptes du Pays tant bien annoncé pendant toute votre campagne ?

Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci.

Je m'excuse, mais on a beau être expérimenté et ancien, on se laisse prendre par la montre, et je vais vous demander de revenir à l'examen de la troisième délibération qui porte sur le rapport n° 39-2023 parce qu'on doit l'étudier et l'adopter par mission et non pas globalement en procédure simplifiée. Donc, je m'en excuse.

Je vais donner lecture de l'article 1^{er} de cette délibération, c'est le rapport 39, vous avez tous le rapport 39. Vous allez au projet de délibération et vous avez l'article 1^{er} qui s'exprime dans ces termes.

Article 1^{er}

Le président : Je vous propose d'adopter cet article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité.

On va passer à l'article 2 et là, on va examiner mission par mission.

L'ensemble de l'article 1^{er}, qui est pour ? C'est le même vote... D'accord.

Très bien. On passe à l'article 2.

Article 2

Mission 901

Le président : Qui veut intervenir dessus ? Personne. Très bien. Je mets aux voix la mission 901. Qui est pour ? Même vote.

Je vais demander au rapporteur de lire les missions. Monsieur Heinui Le Caill, vous continuez avec la mission 903.

Mission 903

Le président : Merci. Je mets aux voix. Même vote ? Même vote. Adoptée.

On poursuit.

Mission 904

Le président : Pas d'observation. Je mets aux voix. Même vote ? Même vote. Adoptée.

On poursuit.

Mission 905

Le président : Madame Lana Tetuanui, vous avez la parole.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, je vais être brève, Monsieur le président, comme on est pour la paix des ménages aujourd'hui. Question de détendre un peu l'atmosphère. Mais, je trouve bien dommage parce que tous nos *ministres* sont là, et, normalement, sur chaque mission, c'est l'occasion pour les élus que nous sommes de poser un peu les questions sur les perspectives à venir. Mais, comme je le disais, comme je suis pour la paix des ménages aujourd'hui et que je vais essayer... on va essayer d'obtenir l'unanimité sur toutes les délibérations aujourd'hui pour faire un peu... pour dire à notre *peuple que l'on* peut aussi travailler ensemble. Je pense que ce sera peut-être au budget primitif ou avant la préparation du budget primitif que l'on pourra discuter et poser des questions sur les missions qu'il y aura dans ce pays. Mais je profite de l'occasion pour interpellier l'ensemble des ministres — peut-être pas le Président qui est souvent à droite et à gauche —, le logement surtout, l'économie et l'éducation, n'oubliez pas, il y a aussi les élus de ce côté-là qui vivent plus la vie locale des habitants et surtout des îles. N'oubliez pas de prendre aussi nos doléances comme l'avait annoncé le ministre de l'économie la semaine dernière. C'est la seule intervention que j'ai appréciée, qu'il était preneur de toutes nos propositions pour bâtir le prochain budget primitif 2024 de ce pays.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci. Je mets aux voix la mission 905. Même vote ?... Pardon ?... Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien, Madame la sénatrice pour vos propos pacifistes.*

Simplement revenir sur quelques éléments qui ont été dits. « Inaction ». Depuis 2022, il y avait, je crois, 1 400 dossiers COTOREP en souffrance. Il fallait trouver deux médecins, et depuis 2022, vous n'avez pas été fichus de trouver deux médecins ! Aujourd'hui, c'est fait. Vous pouvez appeler cela de l'inaction, moi j'appelle cela de l'action. Et des exemples comme cela, je pourrai vous en citer à la dizaine mais ce n'est pas l'objet de la séance d'aujourd'hui.

Je retiens en tout cas l'état d'esprit d'ouverture de notre sénatrice. Effectivement, nous avons dit, dès le début de la mandature, que nos portes étaient ouvertes et je crois que plusieurs des *maires* de la minorité peuvent en témoigner : je les ai reçus, nos ministres les ont reçus, nos portes sont ouvertes, la discussion est ouverte. C'est dans cet état d'esprit-là qu'on se place.

Ensuite, je remercie encore une fois notre sénatrice puisqu'elle a mis le doigt sur l'élément important : c'est que la mise en place de la stratégie du nouveau gouvernement ne pourra s'exprimer pleinement qu'à l'examen du prochain budget primitif. On ne peut pas installer une nouvelle stratégie de gouvernement sur des collectifs, sur des queues de comètes. Ce sera quand on sera à nouveau réunis pour l'examen du budget primitif, que là, on vous donnera toutes les explications sur la stratégie à venir. Et encore une fois, on est preneur de vos remarques. Il n'y a pas de souci là-dessus. D'ailleurs, on enverra bientôt à tous les *maires* qui veulent bien participer — parce qu'il y en a peut-être qui ne voudront pas participer — l'agenda prévisionnel des conseils des ministres délocalisés que l'on a inaugurés hier à Faa'a. Et puis, on va venir voir tous les *maires* et, bien entendu, les représentants qui sont liés aux communes dans lesquelles on va se déplacer sont également conviés à ces conseils des ministres délocalisés.

Merci.

Le président : Merci. Plus de remarque, plus d'observation ? Donc je mets aux voix la mission 905. Qui est pour ?... À l'unanimité. Même vote. Très bien.

On poursuit avec la mission 909.

Mission 909

Le président : Pas de remarque. Même vote pour la mission 909, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 910

Le président : Même vote, à l'unanimité. Merci.

On poursuit avec la mission 911.

Mission 911

Le président : Je mets aux voix la mission 911. Même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec la mission 914.

Mission 914

Le président : Je mets aux voix la mission 914. Même vote, à l'unanimité. Merci.

On poursuit avec la mission 915.

Mission 915

Le président : Je mets au vote. Même vote pour la 915, à l'unanimité. Merci.

Mission 916.

Mission 916

Le président : Merci. Mission 916, même vote, à l'unanimité. Merci.

On poursuit avec la mission 951.

Mission 951

Le président : Merci. Je mets aux voix la mission 951 et l'ensemble de l'article 2. Même vote ? Même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec l'article 3.

Article 3

Mission 001

Le président : Mission 001. Même vote, à l'unanimité. Merci.

On poursuit.

Mission 900

Le président : Je mets aux voix la mission 900. À l'unanimité, même vote.

On poursuit.

Mission 901

Le président : Même vote pour la mission 901, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 903

Le président : Pour la mission 903, même vote, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 904

Le président : Merci. Pas de remarque à la mission 904. Même vote, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 905

Le président : Merci. Même vote pour la mission 905, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 906

Le président : Merci. Pas de remarque. Même vote, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 907

Le président : Mission 907, même vote, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 908

Le président : Pas de remarque. À l'unanimité pour la mission 908.

On poursuit.

Mission 909

Le président : Mission 909, pas de remarque, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 910

Le président : Mission 910, même vote, à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 911

Le président : Mission 911, même vote, à l'unanimité.

Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, Monsieur le président. Par contre là, j'aurais une question à poser à notre si jeune ministre des sports. Depuis Paris, j'ai écouté mais votre déclaration fracassante — et c'est la sénatrice qui vous parle ce matin — parce que j'ai fait partie quand même de ces parlementaires qui n'ont pas arrêté d'aller à Paris estampiller pour l'organisation des Jeux Olympiques pour essayer d'obtenir des crédits, puisque c'étaient eux qui avaient décidé de choisir la Polynésie et qu'il était légitime que l'État puisse participer, ne serait-ce qu'une partie, au financement pour l'organisation de ces jeux. Et Dieu sait qu'on avait pu obtenir ne serait-ce que pour la construction de la tour.

Le Président, ancien député, pourrait conforter mes propos et confirmer mes propos, mais quand j'écoute la ministre depuis Paris déclarer lors d'une conférence de presse à Teahupoo sur l'avenir ou l'organisation de ces Jeux Olympiques, je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour savoir exactement : est-ce que oui ou non Tahiti accueillera bien les Jeux Olympiques ? Si c'est pour que j'entende encore des bêtises ce matin, je préférerais peut-être écouter le Président de la Polynésie. Merci.

Le président : Merci. Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : (*Rire.*) *Madame la sénatrice*, la ministre aussi jeune soit-elle n'a pas dit de bêtise. Elle a fait un constat qui est celui qu'on a fait en arrivant, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'engagements du Pays avaient été pris et que, c'est vrai, du côté de l'État, les choses ont avancé, mais que du côté du Pays, les choses n'avaient pas avancé. Les travaux qui devaient être réalisés n'avaient pas été réalisés. La preuve en est, au prochain collectif budgétaire, on va devoir inscrire toutes les sommes qui n'ont pas été budgétées, qui correspondent aux engagements du Pays mais qui n'ont pas été inscrites. On va devoir les mettre au collectif.

Sur la question de fond qui est de savoir si les jeux vont se tenir ici, je crois que tu n'as pas suivi mes déplacements à Paris puisque j'ai rencontré la ministre des sports, j'ai rencontré Tony Estanguet, j'ai rencontré Gerald Darmanin, j'ai rencontré le président de la République... Et à chacune de ces rencontres, j'ai réaffirmé la même chose : les épreuves de surf des Jeux Olympiques doivent se tenir chez nous parce que c'est chez nous que le surf est né et nulle part ailleurs. Donc il n'y a pas de doute là-dessus. Dans l'esprit de l'État, il n'y en a aucun et dans l'esprit du Pays, il y en a pas plus. Simplement, on a exprimé nos *desiderata* parce qu'on ne peut pas concevoir que les Jeux Olympiques de surf se déroulent chez nous et qu'il n'y ait aucun Polynésien spectateur qui puisse être sur l'eau pour regarder les jeux. Notre population ne va pas comprendre cela. On ne peut pas demander à tous les Polynésiens de regarder les jeux depuis des écrans géants situés à des kilomètres du spot. Cela ne veut pas dire qu'on va pouvoir chacun prendre sa pirogue, son jet-ski, son paddle pour aller à Teahupoo de manière désordonnée, non ! Mais cela veut dire qu'en coordination avec l'État, en coordination avec le comité olympique, on veut pouvoir faire en sorte qu'un certain nombre de public que l'on va déterminer puisse aller dans les conditions ordonnées, le plus près possible du spot de surf ; c'est une des exigences.

Une autre de nos exigences, c'est la notion d'héritage. Ces jeux vont durer dix jours, dont quatre d'épreuves. Ce qui nous importe, c'est l'engouement et la dynamique qui vont venir, grandir jusqu'au déroulé de ces jeux.

Ce qui nous importe aussi, c'est ce qui va se passer après : ce que notre pays va récolter ; ce que nos jeunes en termes d'apprentissage, de formation dans le domaine du surf, ce dont ils vont pouvoir bénéficier. Ce sont les éléments que j'ai demandé à Madame la ministre de bien préciser avec les équipes du comité olympique et c'est un travail qui est en cours et qui se fait en bon intelligence.

J'ai fait mon premier déplacement à l'international en Corée où étaient réunis tous les leaders du Pacifique. Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'aucun d'eux, aucun, n'était au courant que les épreuves de surf des J.O. allaient se dérouler chez nous !

Vous voyez, c'est sur des éléments comme cela qu'il faut que l'on retravaille. Première action, j'ai envoyé une invitation à tous ces pays du Pacifique pour que, vous savez, toutes ces belles pirogues doubles comme *Fa'afaita* puissent venir faire un grand rassemblement ici pendant les J.O. pour que l'on donne une dimension pacifique, bien de chez nous, à cette épreuve des Jeux Olympiques.

Mais sur la tenue des J.O., il n'y a aucun doute !

Je vais revenir juste sur un souhait que tu as émis tout à l'heure, celui de cet audit. Alors, tu n'as pas fait partie de l'exécutif précédent, donc tu abordes ce sujet avec beaucoup de, je dirais, tranquillité. Il faut faire attention à ce que l'on souhaite parce que, cet audit va avoir lieu et je ne suis pas sûr que tout le monde soit dans le même état de tranquillité que toi sur ce sujet. Parce que, quand cet audit va se dérouler, les tiroirs vont s'ouvrir.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Je mets aux voix la mission 911. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

On poursuit avec la mission 913.

Mission 913

Le président : Mission 913, même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec la mission 914.

Mission 914

Le président : Mission 914, même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec la mission 915.

Mission 915

Le président : Mission 915, même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec la mission 916 et le total de l'ensemble de l'article 3.

Mission 916

Total

Le président : Merci.

Je mets aux voix la mission 916 et l'ensemble de l'article 3. Qui veut intervenir ?... Ah ! Excusez-moi.

Madame Nicole Sanquer, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, cher public, chers internautes, Mesdames et Messieurs de la presse.

J'avais une question pour Monsieur le Président de la Polynésie française. Je voudrais avoir votre positionnement. Vous l'avez dit dans votre discours, vous avez parlé du 1^{er} collectif budgétaire qui représentait à peu près 5,7 milliards F CFP, le n° 1, et dans les opérations de ce collectif budgétaire, il y avait l'acquisition des terres de Temae et de Tiahura à hauteur de 3,5 milliards F CFP. Les AP ont été inscrites, mais par contre aucun des crédits de paiement n'a été inscrit.

On a entendu la population de Moorea sur ce sujet et je voudrais savoir si vous allez poursuivre cet acte d'acquisition et inscrire des crédits de paiement en face ?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Sur ce dossier, je crois qu'il faut reprendre les choses au départ.

Il y a une procédure qu'on est tenue de suivre et puis il y a l'adéquation de l'investissement que cela représente aux besoins réels du pays. Est-ce que le Pays a besoin de faire cet investissement ou pas ? Est-ce que cela s'inscrit dans une stratégie qui répond soit à nos objectifs touristiques, soit au service que l'on peut rendre à la population ?

Si la réponse à ces deux questions est « non », bien évidemment qu'on ne poursuivra pas l'opération ; mais on est en train d'évaluer.

Le président : Merci.

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci Monsieur le président.

Non juste avant le vote total de l'article 3, je voudrais rebondir à ce qui a été dit par le Président, le remercier de la clarté des réponses apportées à ma question. Par contre, la dernière phrase que vous avez dite me laisse perplexe tout d'un coup. J'en déduirai que c'est presque une phrase de menace. Enfin, en tout cas, c'est ma compréhension à moi. Parce que, je tiens à rappeler — *et je pense réagir dans notre langue (NDT, la langue tahitienne) — que durant les quatre mois de campagne politique, je n'ai eu de cesse d'entendre dire que « le gouvernement Fritch a volé l'argent du peuple et que lorsque l'on (NDT, Tavini huiraatira) accèdera au pouvoir, l'on fera un audit sur la gestion qui a été faite de l'argent public. » ; je ne fais que rappeler cela aujourd'hui. Maintenant, vous me répondez en langue étrangère (NDT, langue française) qu'« il faut faire attention. » Ne vous inquiétez pas pour Madame la sénatrice, c'est vraiment dans l'esprit tranquille. Non, je vous renvoie ce qui a été dit, d'où la question. Mais quand on me répond qu'« il faut faire attention parce que si l'on ouvre les tiroirs, il y a des choses qui vont sortir » ... En tout cas, moi, en toute modestie, je dirais, à ma compréhension, que c'est presque des menaces, Monsieur le Président. Merci.*

Le président : *Merci bien.*

On revient à notre... Ah ! Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Non, Madame la sénatrice, il ne s'agit pas de menaces.

Je vous dis simplement que vous nous interrogez sur le fait qu'on va faire ou pas cet audit.

D'abord, je pense que si on réécoute ce qui a été dit pendant la campagne, à aucun moment tu vas m'entendre, moi, dire : « le gouvernement Fritch a volé l'argent et c'est pour cela qu'on veut un audit. » Mais cet audit, on va le faire parce qu'il est nécessaire et il est nécessaire pas que pour chercher la petite bête ; il est nécessaire pour nous aider, nous, à prendre les bonnes décisions demain. On a énormément de questions sur la gestion des ressources humaines, sur la façon dont notre administration est organisée, sur la façon dans l'exécution des dépenses est effectuée... Il y a énormément de questions. Cet audit va être fait dans ce sens. Mais simplement, quand un audit est fait, il n'y a rien qui est dissimulé. Donc s'il y a des choses qui ressortent, elles ne vont pas pointer du doigt l'actuel gouvernement, c'est tout ce que j'apporte à votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Je pense que l'on peut poursuivre.

Pardon, Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, à toutes et à tous ici présents ce matin, bonjour.*

Vous savez la politique, c'est comme le sport : des fois on gagne, des fois on perd ! Il faut apprendre à perdre ! Je crois c'est ce qui manque. Quand on est sportif de haut niveau, il faut apprendre à perdre. Ne pas être *bad loser* !

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Monsieur Riveta.

M. Frédéric Riveta : *J'interviens concernant la mission 916 pour le « foncier ». Ce matin, j'ai écouté à la radio qu'il y avait eu un achat au tribunal, pour 1 milliard F CFP, pour une dizaine d'hectares qui se trouvent au fin fond de Tipaerui.*

La question que je pose est : est-ce que le Pays a toujours cette politique de droit de préemption sur les achats de terres pour éviter que d'autres personnes d'ailleurs puissent aller au tribunal et acheter ces terres saisies.

Heureusement que c'est la Brasserie de Tahiti qui l'a achetée, tant mieux pour nous. La question est là : est-ce que le Pays va toujours utiliser ce droit de préemption qui existe à notre niveau, la Polynésie ? Merci.

Le président : Merci.

On va peut-être prendre en tête la deuxième question avant de répondre. Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci Monsieur le président.

Non, d'abord je voudrais rassurer *notre maire de Faa'a* : ne vous inquiétez pas, *celle qui vous parle, en ce moment-même, respecte la majorité actuelle.*

Bien sûr, il faut apprendre à perdre. En tout cas, *cela fait 23 ans que la personne qui vous parle n'a toujours pas été mis dehors. Ils auront beau essayer !*

Non, non, on est bon joueur ! Mais c'est quand même notre droit de poser des questions en tant qu'élue. *L'on a été élus aujourd'hui, respectez-nous aussi !*

Non, *Monsieur le Président, merci bien*. Je n'ai jamais dit — il faut bien que l'on s'entende — que vous, Moetai Brotherson, « vous avez dit... ». Mais, pendant la campagne, je n'ai pas arrêté d'entendre, surtout les supporters de votre clan, parler de l'audit. D'accord ! Mais je me pose aussi la question, il y a quand même une entité qui s'appelle la Chambre territoriale des comptes qui contrôle tout : aussi bien la gestion du Pays ; aussi bien la gestion de nos communes. Mais j'entends s'il faut faire un audit sur la réorganisation peut-être de l'Administration du pays ou autres, je conçois aujourd'hui. Je voulais préciser que je n'ai jamais dit que c'est vous Moetai Brotherson qui avez dit, mais pendant toute la campagne ! Et dieu sait si on devait aller remettre le film en arrière il y a trois mois, on ne devrait même plus se parler, aujourd'hui, tellement de choses ont été dites. Peut-être pas par nous, mais par tous ceux qui sont de près ou de loin nous soutenaient. Merci.

Le président : Merci.

Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais profiter de l'intervention de Monsieur Riveta sur l'acquisition foncière.

Monsieur le Président, nous nous étions levés l'année dernière pour la zone du col du Tahara'a puisqu'un groupe français souhaitait l'acquérir et, à ce moment-là, nous avons rencontré le gouvernement du pays pour leur demander s'il était possible que l'on acquière cette parcelle. Comme vous l'avez toujours prôné et je partage bien évidemment cela, notre volonté derrière est que nous arrêtions de vendre nos terres aux étrangers. Par contre, à un moment donné, la commune ne peut pas à elle seule acquérir cette parcelle du Tahara'a. Nous connaissons tous très bien ce lieu. Je n'attends pas de réponse dans l'immédiat.

Monsieur le Président, en tant qu'élus de Arue, accepteriez-vous que l'on puisse venir à votre rencontre concernant cette affaire ?

En fait, j'avais demandé à être reçue par un ministre et, depuis trois semaines maintenant, je n'ai pas encore eu de réponse. Merci d'avoir rappelé dans vos propos que si l'on frappait, les portes nous seraient ouvertes. Je rappellerai donc. Voilà. Merci.

Le président : *Voilà, la parole est à vous.*

M. Moetai Brotherson : *Merci.*

Monsieur le maire Riveta, sur la question de la préemption, d'abord se pose la question de l'opportunité pour le Pays. On ne va pas exercer ce droit de préemption pour le plaisir de se constituer des réserves foncières. On va exercer le droit de préemption si derrière il y a un projet. Un vrai projet. Sur ce terrain au fond de la Tipaerui, a priori, je n'ai pas de projets. Je parle du Pays.

Sur la disposition en elle-même, quand c'est opportun, si cela correspond à un projet, pourquoi pas ? Je vous donne un exemple qui est en ce moment dans les médias. On a notre ami Quito Braun Ortega qui a mis en vente sa vallée à Tautira qui est un vaste domaine qui est intéressant. Maintenant, il faudrait que l'on se pose la question : quel projet pourrait-on mener sur un tel domaine ? Et si on a une réponse et si on peut faire quelque chose, là cela peut être intéressant. Mais les sommes qui sont en jeu, ce n'est pas 50 millions F CFP, c'est des grosses sommes.

Sur le projet du Tahara'a, *Madame le maire*, vous appelez mon cabinet et je vous recevrai avec plaisir. Je demanderai à Éliane de se joindre à moi puisque c'est elle qui gère toute la partie du foncier. Il n'y a pas de souci.

Après, sur ce qui a été dit par les supporters des uns et des autres pendant la campagne, moi, j'attends toujours que l'on me donne l'adresse, et si possible les clés du manoir Faubourg Saint-Honoré que je suis sensé avoir acheté tellement j'étais riche quand j'étais député ! Parce que, cela a beaucoup circulé dans vos rangs par vous, vos supporters, de la même manière. J'avais tellement d'argent que j'avais acheté un manoir, pas un appartement à Faubourg Saint-Honoré. Pour ceux qui connaissent un peu Paris, les prix au m² *sont terribles !* Non, j'attends l'adresse et les clés surtout, parce qu'en ce moment, je cherche une maison. Je suis président SDF puisque je suis locataire à Faa'a et que mon propriétaire récupère sa maison, c'est son droit ; et que donc, je suis à la recherche d'une maison de trois chambres, deux salles de bain, un peu comme la plupart des Polynésiens. Si toutefois vous avez l'adresse du manoir Faubourg Saint-Honoré, *dites-le moi !* Merci.

Le président : Merci.

On poursuit l'examen de nos textes et je réprécise, je mets aux voix la mission 916 et le total et l'ensemble de l'article 3. Même vote ?... À l'unanimité. Merci.

On poursuit avec l'article 4.

Article 4

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'article 4. Même vote, à l'unanimité.

On poursuit avec l'article 5.

Article 5

Le président : Je mets aux voix l'article 5 et l'ensemble de la délibération. Même vote, à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 40-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION DE REGLEMENT DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE POUR L'ANNEE 2022

Présenté par M^{mes} les représentantes Tepuaurarii Teriitahi et Elise Vanaa – M. le représentant Cliff Loussan

RAPPORT N° 41-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION DE REPRISE ET D'AFFECTION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE POUR L'ANNEE 2022

Présenté par M. le représentant Cliff Loussan

Procédure d'examen simplifiéeRAPPORT N° 42-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE POUR L'ANNEE 2023 FORMALISANT LE REPORT DES CREDITS DE PAIEMENT

Présenté par M. le représentant Cliff Loussan

RAPPORT N° 43-2023 CONCERNANT UN PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION N° 3 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE POUR L'ANNEE 2023

Présenté par M. le représentant Cliff Loussan

Le président : On poursuit avec le rapport n° 40-2023 relatif à un projet de délibération de règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

Je vous informe que par rapport à l'examen de ce texte, nous avons décidé en conférence des présidents de l'examiner dans le cas d'une procédure simplifiée et nous avons également prévu de grouper un certain nombre de rapports notamment le rapport n° 41-2023 avec le rapport n° 40-2023, de même que le rapport n° 42-2023 et le rapport n° 43-2023.

Est-ce que le gouvernement souhaite intervenir sur l'ensemble de ces rapports ? Le rapport n° 40-2023, n° 41-2023, n° 42-2023, n° 43-2023 ?

S'il n'y a pas d'interventions du gouvernement, je vais passer la parole à Monsieur Cliff Loussan qui est co-rapporteur avec Madame Tepuaurarii Teriitahi pour nous donner un succinct résumé des rapports de présentation.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames, Messieurs de la presse et cher public,

Voici la lecture de la présentation :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Les 4 présents projets de délibération ont été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettres en date du 7 juin 2023. Ils ont trait au règlement des comptes 2022, à la reprise et affectation des résultats 2022 ainsi qu'aux collectifs 2 et 3-2023 du budget 2023 des comptes d'affectation spéciale de la Polynésie française dits « *comptes spéciaux* ».

À l'instar de ce qui est prévu pour le budget général, ci-après les permettant la reprise des résultats 2022 dans les documents budgétaires de l'exercice 2023 des comptes spéciaux :

- Le vote des comptes administratifs par l'assemblée de la Polynésie française avec l'arrêt des comptes de l'année 2022 et la présentation des réalisations en recettes et en dépenses de l'exercice étudié, ainsi que le solde de clôture, par section budgétaire. L'assemblée s'assure également de la concordance des résultats entre les comptes administratifs de l'ordonnateur et les comptes de gestion de la Paierie de la Polynésie française.
- Le vote de la délibération d'affectation du résultat de la section de fonctionnement où à la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte d'administratif. À noter que, compte tenu de la suppression pour 2023 du Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP), son solde comptable est transféré au budget général de la Polynésie française.
- Le report sur la gestion 2023 des reliquats de crédits de paiement de l'exercice 2022 pour le fonds pour le développement du tourisme de croisière d'un montant de 323 millions F CFP et le fonds de prévention sanitaire et sociale d'un montant de 30 millions F CFP.
- La reprise du total des résultats comptables cumulés de l'exercice N en réserve avec l'inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté dans les documents budgétaires de l'exercice 2023. Cette étape consiste à reprendre l'intégralité du montant des réserves dans la délibération modificative suivant le report de crédits de paiement. Si une partie du résultat provisoire a déjà été utilisé dans une délibération modificative précédente, il convient de reprendre le reliquat du résultat comptable cumulé de la section de fonctionnement tel que voté dans le compte administratif. Des inscriptions budgétaires concernant les réserves ayant déjà été prévues au budget primitif 2023 et aux collectif 1-2023, le disponible de ces réserves s'établit comme suit :
 - 567 417 F CFP pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) ;
 - 40 millions F CFP pour le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) ;
 - 174 millions F CFP pour le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) ;

- 32 millions F CFP le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) étant précisé qu'exceptionnellement, fin 2022, la section d'investissement du FDTC présente un excédent de 9 millions F CFP qui financera des dépenses nouvelles d'investissement ;
- 6,281 milliards F CFP pour le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) ;
- 919 millions F CFP pour le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) ;
- 2,6 millions F CFP pour le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE) ;
- 200 millions F CFP pour le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) ;
- Et enfin 700 950 F CFP pour le fonds de la protection sociale universelle (FPSU).

Le disponible des réserves de chaque fonds sera utilisé pour financer d'autres charges exceptionnelles hormis au FRPH, FPPH et FSDE, pour lesquels les crédits seront destinés aux aides à caractère économique.

Lors de l'examen de ces dossiers en commission le 15 juin 2023 dernier, ont été abordés la possibilité de réintégrer certaines opérations faisant l'objet de comptes spéciaux au sein du budget général et le calendrier de la mise en place de la commission d'évaluation des politiques publiques.

À l'issue des débats, les quatre projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu une durée d'intervention de 60 minutes à raison de 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes au global pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. On a fait une intervention groupée sur le premier ensemble de dossiers. Merci.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiiraatira à prendre la parole. Oui...

M. Tevaipaea Hoïore : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public ici présent, *bonjour*.

Conformément aux décisions prises lors de la conférence des présidents, il a été décidé dans le cadre de l'examen du règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 de regrouper les rapports 40, 41, 42 et 43.

S'agissant d'une opération qui sanctionne le dernier exercice du précédent mandat, je ne serai donc pas très critique sur la manière dont les opérations relatives à l'utilisation de ces fonds ont été réalisées.

Néanmoins, on constate qu'en règle générale l'ensemble de ces fonds ont permis de réguler, maintenir, voire, soutenir les actions de politiques publiques du pays dans le cadre de l'harmonisation et du développement économique du *Pays*.

À titre d'exemple, grâce à la régulation effectuée au titre du FRPH les fluctuations importantes du cours du baril qui se sont élevées à plus de 12 milliards ont permis à la population de traverser cette période d'extrême turbulence sans trop en ressentir ses effets.

La prise en compte dans le cadre du FIPTH du matelas financier nécessaire à favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés permet désormais de garantir un accueil acceptable en milieu professionnel.

Le fonds de développement du tourisme de croisière (FDTC), est un fonds spécifique qui vient renforcer nos politiques publiques en matière de soutien au tourisme. Elle procède de manière plus spécifique à garantir le maintien en bon état des structures touristiques de proximité convenable et adapté. Ces actions spécifiques portées par ce fonds gagneraient à être complétées par les fonds budgétaires plus importants dont dispose le ministère de l'équipement.

Le fonds d'investissement et de garantie de la dette (FIGD), qui s'inscrit dans le cadre d'une lisibilité pluriannuelle des investissements publics et des grands projets, apporte de la transparence et de la prospective à la capacité du pays à entreprendre ses actions d'équipements.

La poursuite de la réforme concernant le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté au profit du fonds de la protection sociale universelle devrait être affiné de manière à encadrer davantage les actions de soutien en matière d'emploi.

En effet, la reprise d'activité qui reste très spécifique à certains secteurs économiques nous oblige à orienter et adapter nos actions financières au profit des secteurs en difficulté.

Ces orientations devraient transparaître dans le cadre de nos politiques publiques en matière d'emploi.

Le fonds de prévention sanitaire et sociale doit être également réformé à l'aune de la manière dont la nouvelle équipe souhaite décliner sa politique de prévention en matière sociale et sanitaire.

Nous avons compris en effet, que l'action préventive du pays doit être transverse et non pas limitée à nos interventions préventives en matière uniquement sociale et sanitaire.

Par exemple, la prévention pourrait être portée par nos politiques publiques en matière éducative, sportive, sociale, économique, culturelle et autres, c'est-à-dire transverse.

Nous attendons du gouvernement, qu'il puisse nous décliner cette transversalité de manière appropriée et adaptée afin qu'en matière d'évaluation de nos politiques publiques, nous puissions au terme du mandat ou je dirai même des deux prochaines générations mesurer l'atteinte des objectifs qui caractérisera le succès de nos politiques en matière de prévention.

Le fonds de soutien à la continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) et celui de la péréquation en matière d'électricité FSDE n'appellent de ma part aucune remarque particulière.

Enfin, le devenir du nouveau fonds de protection sociale universelle dont la principale recette repose sur la contribution de solidarité alias TVA Sociale devrait être réformé à l'aune des engagements pris lors de la campagne électorale des dernières échéances.

Le solde excédentaire disponible, après prise en compte du collectif 1-2023, s'élève à 13 302 090 235 francs.

La reprise totale des résultats comptables cumulés de 2022, dont les documents budgétaires de l'exercice 2023 nous autorise à reprendre l'intégralité du montant des réserves dans la délibération modificative suivant celle du report des crédits de paiement ainsi les collectifs 1, 2, 3 cumulés toutes sections confondues qui représentent le budget modificatif de l'exercice 2023 des comptes d'affectation spéciale, s'équilibre à 60 134 206 535 francs.

Telle est la présentation, dans le cadre de cette discussion générale de l'ensemble des rapports 40, 41, 42 et 43 que je demande aux membres de notre groupe de bien vouloir soutenir.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaaira à prendre la parole. Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Nous sommes sur les 12 comptes d'affectation spéciale existants au titre de l'année 2022. Pour rappel, nous venons d'examiner (NDT, précédemment) le compte du budget général du pays dans lequel rentrent toutes les taxes (NDT, recettes issues des taxes prélevées) avant que l'on ne procède à une répartition. Quant aux 12 comptes d'affectation spéciale, les taxes destinés à ces derniers ne rentrent pas dans le compte du budget général du pays mais sont reversées directement selon la procédure établit. Et parmi ces 12 comptes d'affectation spéciale, l'on retrouve celui dédié à la solidarité car l'on se doit également de venir en aide aux plus démunis.

Prenons l'exemple des personnes handicapées pour qui un fonds d'affectation spéciale a été créé. Où allons-nous puiser les ressources nécessaires ? Au près des sociétés qui ont l'obligation de recruter nos enfants et nos jeunes. Si elles ne les recrutent pas, elles devront verser une participation financière qui rentrera directement dans ce fonds et qui viendra soutenir les associations ainsi que toutes les mesures qui sont prises.

Ensuite, il y a également, comme il a été dit, le fonds pour les hydrocarbures qui vient en soutien aux pêcheurs et autres.

Après, il y a aussi un fonds destiné à la santé, qui est alimenté directement par les taxes imposées sur la bière, le vin, les boissons sucrées, et qui permet ainsi de soutenir les projets à l'encontre des personnes atteintes d'obésité puisque cela se répand de plus en plus dans notre pays. L'on comprend ainsi le fonctionnement de ces comptes d'affectation spéciale. Et donc, merci à ce collègue qui disait que vous alliez mettre autre chose en place durant cette... Par contre, l'on ne devrait pas créer trop de fonds d'affectation spéciale sous peine qu'il n'y ait plus rien dans la caisse (NDT, budget général) de notre pays.

Merci bien.

Le président : *Merci.* Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y a pas d'intervenant, je demande au gouvernement de prendre la parole pour apporter les réponses aux interventions de la discussion générale.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Juste pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par notre collègue Teura Iriti. Effectivement, il s'agit de comptes d'affectation spéciale et l'alimentation de ces comptes, comme il est précisé, doit rester pour le financement des prestations qui sont afférentes. Donc nous veillerons bien à l'application de cette règle. *Merci.*

Le président : *Merci.*

Je vous propose de passer à l'examen des délibérations en commençant par le rapport n° 40-2023 relatif à un projet de délibération de règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022. Il s'agit donc de l'examen d'un texte en procédure simplifiée. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

On poursuit avec l'examen de la deuxième délibération. Il s'agit du rapport n° 41-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022. Et là également, en l'absence d'amendement, je mets aux voix cette deuxième délibération. Même vote ? Même vote, à l'unanimité. Merci.

On poursuit avec le rapport n° 42-2023 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement.

À propos de l'examen de ce texte, je vais demander au rapporteur de donner lecture de l'article 1^{er} puisqu'il y a des missions à adopter séparément.

Article 1^{er}

Le président : Merci. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est pour cet article 1^{er} ?... À l'unanimité. Merci.

Article 2

On poursuit avec l'article 2 et je demande au rapporteur de bien vouloir nous donner lecture de cet article. On va faire un vote par mission.

FDTC

Mission 001

Le président : Je vous propose de mettre au vote cette mission. Pas de remarque, pas d'observation ? Je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité. Merci.

À l'adresse du rapporteur, donnez juste le total lorsque vous lirez la mission. Merci. Ne détaillez pas, vous donnez juste le total. FPSS : Total.

FPSS

Missions 001 et 951

Total

Le président : Je mets aux voix. Même vote ? Même vote. À l'unanimité.

Total FDTC + FPSS

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 2 et le total qui vient d'être... À l'unanimité. Merci.

On poursuit.

Article 3

FDTC

Mission 904

Le président : Merci. Je mets aux voix cette mission tourisme. À l'unanimité. On poursuit.

FPSS

Mission 910

Le président : Merci. Même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

Total FDTC + FPSS

Le président : Le total et l'ensemble de l'article 3, même vote ? Même vote. À l'unanimité.

On poursuit avec l'article 4.

Article 4

Le président : Article 4, même vote ? À l'unanimité. Merci.

On poursuit avec l'article 5.

Article 5

Le président : Je mets aux voix l'article 5. Même vote ? À l'unanimité.

Article 6.

Article 6

Le président : Je mets aux voix l'article 6 et l'ensemble de la délibération. Même vote ? À l'unanimité. Merci.

On poursuit avec le rapport n° 43-2023 concernant un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

Monsieur le rapporteur.

Article 1^{er}

Le président : Je vous propose de donner uniquement le total, on n'a pas besoin de voter par fonds.

Total

Le président : Merci, je mets aux voix l'ensemble de ces totaux et l'article 1^{er}. Même vote ? À l'unanimité.

Article 2

On poursuit avec l'article 2 et, là, on va faire un vote par fonds puisque la mission est déclinée. Donc vous donnez juste : FRPH, total.

FRPH

Mission 002

Total FRPH

Le président : Je mets aux voix. Pas de remarque ? Même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FPPH

Mission 002

Total FPPH

Le président : Même vote pour le FPPH ? À l'unanimité.

On poursuit.

FIPTH

Mission 002

Total FIPTH

Le président : FIPTH, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FDTC

Mission 002

Total FDTC

Le président : FDTC, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FIGD

Mission 002

Total FIGD

Le président : FIGD, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FPSS

Mission 002

Total FPSS

Le président : FPSS, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FSDE

Mission 002

Total FSDE

Le président : FSDE, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FCTAI

Mission 002

Total FCTAI

Le président : FCTAI, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FPSU

Mission 002

Total FPSU

Le président : FPSU, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

Total

Le président : Le total ainsi que l'ensemble de l'article 2, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit avec l'article 3.

Article 3

FRPH

Mission 966

Total FRPH

Le président : Je mets aux voix cette première mission. À l'unanimité ? Merci.

On poursuit.

FPPH

Mission 966

Total FPPH

Le président : FPPH, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FIPTH

Mission 967

Total FIPTH

Le président : FIPTH, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FDTC

Mission 964

Total FDTC

Le président : FDTC, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FIGD

Mission 991

Total FIGD

Le président : FIGD, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FPSS

Mission 991

Total FPSS

Le président : FPSS, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FSDE

Mission 974

Total FSDE

Le président : FSDE, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FCTAI

Mission 975

Total FCTAI

Le président : FCTAI, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

FPSU

Mission 991

Total FPSU

Le président : FPSU, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit.

Total

Le président : Le total ainsi que l'ensemble de l'article 3, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit avec l'article 4.

Article 4

FDTC

Mission 001

Total

Le président : Total de l'article 4 et l'ensemble de l'article 4, même vote ? Même vote. À l'unanimité.

On poursuit avec l'article 5.

Article 5

FDTC

Mission 904

Total

Le président : Je mets aux voix l'article 5 et son total, même vote ? À l'unanimité.

On poursuit avec l'article 6.

Article 6

FDTC

Mission 904

Total

Le président : Je mets aux voix l'article 6 et son total, même vote ? À l'unanimité.

Article 7.

Article 7

Le président : Pour l'article 7 et l'ensemble de la délibération, je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Avant d'examiner les dossiers de l'assemblée, compte tenu d'un impératif lié à l'agenda de nos ministres et de son Président, je vais vous demander d'examiner tout de suite, si vous en convenez, le dernier dossier qui concerne le rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes pour les exercices 2017 et suivants.

Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je mets aux voix. À l'unanimité. Merci.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

N° 4539 SG

Le président : On passe donc au dernier dossier, sans être le dernier de notre séance. Il s'agit du rapport concernant la CTC.

Par lettre datée du 9 mai 2023, le Président de la Polynésie française m'a fait parvenir le rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes pour les exercices 2017 et suivants.

En application des dispositions de l'article L.272.48 du code des juridictions financières, le rapport doit être communiqué à l'assemblée dès sa plus proche réunion et donné lieu à un débat.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a retenu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini huiraatira, 15 minutes pour le Tapura huiraatira et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Les violences faites aux jeunes filles et aux femmes répondent d'un phénomène universel fruit d'un *continuum* de relations inégalitaires entre les garçons et les filles nés d'un rapport social de domination et de prise de pouvoir qui se retrouvent à tous les âges de la vie en tout lieu et à toute époque. Elles touchent toutes les classes sociales, même si la précarité et les addictions sont des facteurs aggravants.

Si les formes de violence faites aux femmes sont multiples, toutes les études réalisées démontrent qu'elles s'exercent majoritairement au sein de l'espace familiale.

La violence conjugale est la forme la plus courante de violence subie par les femmes dans le monde. La Polynésie française n'y fait pas exception.

Comme l'indique le rapport du CESE conduit en 2017 sur les violences faites aux femmes dans les outre-mer, les violences sont les conséquences des stéréotypes ancrés dans toutes les sociétés assignant les femmes et les hommes à des rôles de sexe naturellement définis et à des rapports de domination de l'homme sur les femmes.

Aussi, lutter contre ces violences ne peut se réaliser sans entreprendre un travail de déconstruction de ces stéréotypes à tous les niveaux de la société.

En déclarant « *on ne naît pas femme, on le devient* » Simone de Beauvoir entendait ainsi souligner que la seule différence biologique entre les sexes ne peut suffire à expliquer les rôles qui leur sont assignés tout au long de leur vie par notre société.

L'attribution de la qualité naturelle spécifique aux deux sexes est socialement construite par l'histoire, les traditions, l'éducation et s'appuie en premier lieu sur les institutions, les systèmes juridiques, les normes qui la reproduisent et l'amplifient dans toutes les sphères politiques, familiales, scolaires, sociales, économiques, médias en instaurant une hiérarchie et conduisant à la dévalorisation de la femme.

Si les violences sont aujourd'hui reconnues comme une atteinte à l'intégrité de la personne pouvant être verbale, économique, physique, psychologique, sexiste, sexuelle et aller jusqu'au féminicide, elle reste, selon le rapport établi par la Chambre territoriale des comptes soumis à notre examen, totalement déconsidéré par notre collectivité qui, selon la Chambre, se limite à son expression minimale et se traduit par un faible appui financier à quelques associations dont on ne peut que saluer l'engagement et le dévouement sans faille dans l'accompagnement des enfants, des jeunes filles et femmes : le centre Pu o te hau géré par le Conseil des femmes, le CIDFF, Vahine Orama, la Samaritaine et l'APAJ.

Je tiens également à saluer le CHPF, acteur social privilégié, pour son implication particulière dans la prise en charge des victimes dont il convient de renforcer les moyens non prévus au sein de sa dotation globale de fonctionnement pour améliorer la qualité de la prise en charge des victimes et leur placement dans des conditions d'accueil compatibles avec l'état des patientes.

Ainsi, si chaque année, près de 2500 femmes sont recensées comme des victimes de violence relevant d'infractions ayant donné lieu à des poursuites pénales avec une aggravation constatée au cours des dernières années selon les chiffres produits par le Parquet, les statistiques grises liées aux violences domestiques sont en réalité bien supérieures confirmant l'ampleur réel du phénomène.

Cet état de fait a conduit la Chambre territoriale des comptes à se pencher pour la première fois sur la politique sectorielle déployée sur notre territoire en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à raison de conséquences sociales, sanitaires et économiques exorbitantes qu'elles engendrent, mais également des engagements internationaux pris par la France et applicables de plein droit sur notre territoire.

En effet, selon les études réalisées en France, mais également menées dans plusieurs pays, les coûts réels des violences conjugales sont estimés à minima à 2 % du PIB et s'élèveraient en réalité entre 8 à 10 % du PIB en incluant le coût du système du secteur judiciaire, des pertes de production dues aux décès, des incarcérations, de l'absentéisme au travail et enfin de coût humain le plus difficilement chiffrable. Ce fardeau économique sur les sociétés induit un détournement des ressources et une perte de productivité à raison d'un recours trop accru au système de protection sociale.

Dans ces hypothèses, l'AFD estime entre 48 et 60 milliards le coût des violences justifiant par la même nécessité d'attribuer des financements publics adéquats en privilégiant les partenariats et en se souciant, dès leur mise en œuvre, de l'évaluation de leur action. Ainsi, l'augmentation d'un euro des budgets des politiques de prévention des violences permettrait de générer une économie de dépenses directes de 30 euros et jusqu'à 37 euros de dépenses sociales.

Pour autant, Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues, à l'instar de la politique sociale récemment soumise à l'examen de notre assemblée, la CTC nous alerte à nouveau sur la nécessité du Pays à structurer notre action sociale et les politiques publiques qui en découlent. L'état des lieux fait état d'une absence de conduite de statistiques régulières par le Pays sur le phénomène de la violence interdisant de ce fait toute évaluation préalable des besoins pour élaborer la stratégie et une politique sociale structurée avec des outils développés ainsi que l'évaluation de leur efficacité. Aucun programme social n'établit un parcours sécurisé sans discontinuité de la révélation des faits à la reconstruction de la personne incluant la mise en sécurité physique, morale et économique de la femme.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants, une prise de conscience dans la volonté d'agir doit intervenir. Le Pays doit redevenir un interlocuteur de la lutte contre les violences faites aux femmes et construire, en partenariat avec l'État, les communes et le tissu associatif, les réponses attendues à l'intolérable.

Madame la ministre, chère Chantal, je tiens à vous proposer mon entier soutien, si vous l'acceptez, avec les femmes de notre assemblée, toute force politique confondue, pour vous former un groupe de suivi des recommandations de la CTC et planifier les solutions attendues aux problématiques de violences faites aux femmes à l'échelle de l'ensemble des élus de notre territoire.

Je vous remercie.

Le président : Merci. J'appelle l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Pauline Niva : Monsieur le président, *bonjour*. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente —*ah, elle est partie*—, Mesdames et Messieurs les ministres, *recevez nos encouragements et tout notre soutien dans vos projets*. Mesdames et Messieurs les représentants, *recevez nos respects à votre rencontre. À la population qui nous suit, recevez nos salutations*.

Le sujet que nous allons étudier mérite toute notre attention et notre institution mérite que nous débattions sur ce sujet lorsque nous reconnaissons la valeur de la femme en Polynésie, plus qu'ailleurs.

« *Ce que femme veut, Dieu le veut* » — « *te hina'aro 'o te vāhine, te hina'aro ato'a ia 'o te Atua (NDT, traduction en tahitien de « Ce que femme veut, Dieu le veut »), n'est-ce pas ?* » — et nous, un peuple chrétien, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour protéger cette femme, n'est-ce pas ?

La CTC nous a communiqué ce rapport et je vous invite fortement à le parcourir. Pourquoi ? Parce que, là, il nous a livré un rapport qualitatif sur les politiques publiques entreprises sur le *territoire* pour lutter contre les violences faites aux femmes. Eh bien sûr, il est riche d'information.

Notre société change constamment et il est difficile pour le législateur de réagir à chaque mutation. Toutefois, il y a certains maux qui sont intemporels. La violence faite aux femmes en est une et il nécessite une politique publique continue.

Ce rapport nous rappelle ainsi : « La violence repose sur un rapport de force ou de domination entre au moins deux individus. Il s'agit d'imposer sa volonté à l'autre et de le dominer dans un mécanisme de soumission et d'emprise par l'humiliation, la dévalorisation et le harcèlement. Tout acte de violence constitue une atteinte à l'intégrité physique, psychologique, intellectuelle de la personne. » Tenir des propos racistes ou homophobes est une forme de violence.

Et je donnerai un exemple de ce matin-là de ce qui est en train de se passer entre nous. Quand on entend les propos, vous avez critiqué pendant la période électorale, dans lesquels nous, les militants du parti Tavini huiraatira, on ne se reconnaît pas du tout dans ces propos, soi-disant colportés pendant la campagne politique, je suis arrivée à une limite où je me dis : Là, on me fait violence. « Et plus encore ainsi les violences faites aux femmes englobent tous les actes qui, par leur menace, la contrainte ou la force, leur infligent dans la vie privée ou publique des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques dans le but de les intimider, de les punir, de les humilier, et même les atteindre dans leur intégrité physique et leur subjectivité », et c'est ce que j'ai ressenti depuis ce matin. Merci.

Autant vous dire que le sujet est complexe car plusieurs exemples peuvent se reconnaître dans cette définition.

En Polynésie, selon le rapport, c'est 1 500 femmes par an qui ont eu le courage de manifester les violences qu'elles ont subi.

Ces violences prennent plusieurs formes. Elles peuvent être psychologiques (comme le harcèlement moral, les insultes, les menaces), peuvent être physiques (par des coups et blessures, *l'on te frappe jusqu'à tomber à terre*), sexuelles (viol et attouchement) ou économiques (privation de ressources financières et maintien volontaire dans la dépendance).

Ces violences peuvent se dérouler dans tous les lieux de la vie sociale : dans les transports publics, dans le lieu de travail, au foyer, sur la voie publique. Les violences faites aux femmes sont majoritairement réalisées dans la sphère intrafamiliale à l'abri des regards ou sous la banalisation auprès des témoins. C'est une violence relationnelle et à ce titre particulier, car la dynamique est différente des incidents violents qui se produisent entre deux personnes qui ne se connaissent pas.

Les violences domestiques ont longtemps été peu reconnues car elles relèvent du privé. Aujourd'hui, elles sont reconnues comme une violation des droits humains, la grande majorité étant des violences faites par des hommes sur des femmes. Cela entraîne au plan physique et mental de graves souffrances, des blessures et souvent le décès. Une cohabitation se fait avec le bourreau, la dignité de la victime s'efface peu à peu et la finalité est toujours dramatique, voire tragique. Certaines choses doivent se finir, sinon elles se finissent mal.

Après ce rappel du sujet, Mesdames et Messieurs les représentants, on pourrait se demander le maintien de la victime dans cette relation. Ce serait oublier l'isolement dans lequel se trouve la victime. Les violences domestiques impliquent souvent une victime isolée de sa famille, de ses amis, isolée économiquement si elle est dépendante financièrement de son bourreau. Lorsque la victime est sous la pression des manipulations, des repréailles, il est d'autant plus difficile de quitter un partenaire violent quand pèse la pression sociale. La victime est enfermée dans un cycle de violence et il est difficile d'en sortir.

Il est de notre responsabilité de mener une politique publique pour éradiquer cette violence intolérable. Si nous devons combattre les violences sous toutes ses formes, celle-ci est loin la plus ancienne et la plus banalisée. Cette violence est une violation des droits humains, par conséquent des droits fondamentaux. Et comme le rappelle la CTC, les Nations Unies ont reconnu l'égalité des hommes et des femmes dès sa création en 1945. Ainsi l'ONU s'est engagée à éradiquer les violences à l'égard des femmes, un engagement qu'a suivi l'Europe en adoptant le 7 avril 2011 la Convention d'Istanbul. La France suit ces préconisations depuis son entrée en vigueur en 2014 et c'est le premier instrument européen créant un cadre juridique sur ce thème assorti d'un plan d'action et des procédures opérationnelles. L'État a déjà entamé des actions en ce sens. *Quand le ferons-nous ?*

On peut rappeler certaines dates clés concernant le pays :

- 2002, la dernière année où une étude anthropologique dirigée par le Pays a été menée ;
- 2007, la meilleure année où les femmes avaient le taux d'emploi le plus élevé ;
- 2013 où la réglementation a été changée en droit public et droit privé pour mieux défendre les femmes.

Et depuis, il n'y a eu qu'un engagement du Président sortant en 2017, un discours et la fermeture de la Délégation de la famille, de l'enfance et de la condition féminine. Cette fermeture n'a pas été comblée par des actions portées par les politiques de l'Administration. C'est ce que conclut le rapport sur ces dates.

Le rapport remarque aussi que le Pays manque d'engagement et d'actions, que l'intervention du Pays se concentre, comme l'a souligné ma collègue Madame Nicole Sanquer, pour l'essentiel sur un appui financier, ce qui constitue l'expression minimale d'une politique publique, dit le rapport. C'est pourquoi il est important de rappeler le soutien des associations de lutte contre toutes violences faites aux femmes. Et là, notre collègue Nicole Sanquer l'a bien cité, l'a bien énuméré, elles ont su pallier au manque d'actions du Pays. Plus encore, elles pointent aussi leur limite aujourd'hui, ce qui nécessite notre soutien à tous.

Il manque à notre *pays* un plan d'action contre ce fléau où tous les acteurs sont sollicités : le Pays, les communes, l'État doivent mettre en action leurs ressources pour mener une politique publique. Au titre de la réflexion, nous devons mettre en place un cadre au sein de la société favorisant l'émancipation des femmes par l'accès aux études, à la formation pour qu'elles aient accès à un emploi digne et durable où une évolution de carrière est possible. Ainsi nous pourrions déjà l'affranchir économiquement.

Si l'État a mis en place le cadre pénal, le Pays peut organiser *via* ses compétences sanitaires, ses compétences sociales et éducatives, des actions adaptées. Le droit du travail dont le Pays a compétence peut protéger les femmes sur leur lieu de travail et ainsi favoriser leur émancipation économique.

Au-delà de cette orientation, la CTC nous transmet dix recommandations qui illustrent bien les conclusions de son étude sur la situation du Pays et ses actions possibles :

- Organiser une veille statistique permanente consolidée sur les violences faites aux femmes, y compris dans les îles, parce que là, nous manquons de chiffres ;
- Adopter une feuille de route de lutte contre les violences faites aux femmes, partie du schéma directeur social ;
- Produire et tenir à jour chaque année un référentiel des droits de la femme à destination des professionnels ;
- Assurer une traçabilité budgétaire des actions et des aides servies concernant la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Assurer une prise en charge fiable par téléphone 24 heures sur 24 toute l'année pour les femmes victimes de violence ;
- Adopter une réglementation relative aux structures d'accueil concernées par la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Pratiquer au sein de la DSFE une gestion immobilière rigoureuse ;
- À partir d'un travail continu de veille juridique en droit privé et droit public, améliorer la norme pour mieux protéger la femme sur son lieu de travail ;
- Mettre en place un module de formation interservices obligatoire du Pays pour la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Et enfin instaurer une procédure RH interne formalisée de signalements de prise en charge des situations de violence faite aux femmes.

Des plans d'actions ont été réfléchis de part et d'autre. Il est nécessaire aujourd'hui de mettre au bénéfice de la collectivité toute cette réflexion et de coordonner son action pour un effet optimal.

Voici quelques pistes pour les orientations publiques. Pour changer la société, nous devons rester vigilants. Dans cette situation, la politique prend toute sa forme au quotidien. Si faire de la politique, c'est défendre des convictions dans le cadre d'un projet de société, c'est tous les jours qu'il nous faut agir. Et à ce titre, cette politique publique, nous pouvons appliquer personnellement déjà en permanence. Les meilleures politiques publiques se réalisent lorsqu'il y a une convergence entre la collectivité et les individus.

Nous devons porter ces idéaux tous les jours, rester intolérables sur toutes les expressions de violence, notamment à l'égard des femmes. Notre actualité est animée de ces faits divers, les tribunaux sont les théâtres où l'on découvre ces drames. Ces vies que l'on découvre ne sont pas si lointaines des nôtres. Ça nous est étranger quand ça ne nous touche pas, mais ça devient familier lorsqu'on le tolère.

Pour finir, j'aimerais saluer le travail incroyable mené par la CTC. Ce rapport est un outil que je nous invite à consulter afin de nourrir nos politiques publiques pour éradiquer les violences faites aux femmes. Car si nous faisons de la politique, c'est pour donner un sens à notre société, à notre vivre ensemble. Cela démarre au sein de nos foyers et nos femmes en sont le pilier. Mais on a vite fait de prendre ce pilier pour un meuble. La famille a tout à y gagner en favorisant l'épanouissement de la femme. Notre société aura tout à gagner en favorisant son émancipation.

Notre société patriarcale a besoin de ces sensibilités féminines, peu importe le domaine, c'est une force vive que nous nous devons de valoriser. Cette lutte pour l'émancipation qui nous a mené en politique, nous devons la faire vivre au quotidien.

Notre société polynésienne est tourmentée aussi par ses tabous. Lorsque notre résilience culturelle nous fait supporter des situations d'abus, la résilience a pointé ses limites, car toute résilience ou résistance n'existe que si la dignité souhaite être défendue. Si la victime renonce à sa dignité, nous ne pouvons plus parler de notre résilience comme d'une valeur, mais seulement comme de l'impuissance.

Préservez cette dignité qui rend les femmes si merveilleuses — n'est-ce pas, Messieurs ! Cette dignité naturelle qui disparaît sous la domination. Cette dignité qui a été difficile à conquérir et qu'il nous faut préserver et garantir pour toutes.

Les violences faites aux femmes ne sont pas un problème de femmes, c'est un problème qui nous concerne tous. Pour mener à bien cette lutte, chacun devra prendre sa part de responsabilité : les citoyens, le Pays, les communes et l'État. C'est seulement avec cette coopération conjointe que nous pourrions obtenir des résultats durables.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.* J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le Président du pays, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, à toutes et à tous, ici réunis, recevez mes salutations en ce jour.*

Adressée le 3 mai dernier au Président du Pays, puis transmis pour information six jours plus tard à notre assemblée, ce document de 70 pages illustre, si besoin est, l'étendue ainsi que toute la gravité du sujet des violences faites aux femmes en Polynésie française.

Comme à son habitude, la Chambre territoriale des comptes a conduit un rigoureux travail d'investigation pour, d'abord, bien cerner la portée du phénomène dans nos îles, avant de dresser ensuite un état des lieux des dispositifs mis en œuvre par l'État et le Pays pour venir en aide aux victimes. Il en ressort au final dix recommandations dont certaines ont déjà été prises en considération par l'ancien gouvernement.

Tous autant que nous sommes, et au-delà des clivages politiques, nous devons solennellement proclamer que l'heure n'est plus à la banalisation de ces comportements d'un autre âge ! Mais au contraire, il convient de les dénoncer avec force et de les punir avec la plus grande sévérité. Et de rappeler, comme la CTC, qu'en droit français, les violences faites aux femmes constituent des infractions passibles de poursuite pénale.

Une prise de conscience — certes, pas aussi rapide que nous l'aurions souhaité — se fait jour dans notre société, et il revient aujourd'hui aux pouvoirs publics de répondre à la détresse exprimée. Même si on le sait, la tâche est immense et plusieurs combats doivent être menés de front.

Selon une première étude réalisée en 2020 par le Conseil de prévention de la délinquance, on estimait qu'en moyenne « 1 500 femmes étaient victimes de violences criminelles et délictuelles » et que « 77 % des victimes de violences intrafamiliales » étaient des femmes. Soit un taux de 8,13 pour 1 000 habitants contre une moyenne nationale de 5,12. Nous pourrions ajouter, comme la CTC, que les femmes sont d'autant plus « faibles » — pardonnez-moi l'expression —, qu'elles sont en grande partie dépendantes économiquement, comme vient de l'annoncer ma collègue. En 2021, seules 46 % d'entre elles occupaient un emploi contre 60 % d'hommes. Alors qu'en métropole, cet écart homme et femme en activité n'est que de 6 %.

Mais à l'évidence, et c'est mentionné à plusieurs reprises dans le rapport, la collectivité polynésienne souffre d'un manque de données chiffrées ; d'où la première recommandation d'organiser, dès à présent, « une veille statistique permanente consolidée, y compris dans les îles ». Ce à quoi il a été répondu durant l'instruction qu'un dispositif en ce sens était prévu en 2023 dans le cadre du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale en préparation.

Parmi les nombreux griefs de la CTC, il en est un qui met en lumière les handicaps en matière de politique de logement social, à l'OPH comme dans la santé, en ce qu'ils créent — je cite le rapport — un « écosystème interne défavorable pesant sur la capacité du Pays à lutter efficacement contre les violences faites aux femmes ». Reproche que nous pourrions considérer comme injuste au regard de l'attention que la précédente équipe a justement porté au logement social afin que nos Polynésiens vivent dans des conditions plus dignes et respectueuses de nos modes de vies.

Les magistrats instructeurs pointent également du doigt un manque d'efficacité, voire « d'esprit de coopération », entre les différents ministères susceptibles de conduire une action publique et transversale en faveur des femmes battues. Il est vrai que trouver un terrain d'entente entre les questions de financement du social et de la santé est plus facile à dire qu'à faire...

La Chambre territoriale des comptes observe par ailleurs que dans ce contexte, les associations ont joué un rôle déterminant. À l'instar, par exemple, du Conseil des femmes, gestionnaire du Pu o Te Hau, établissement bien connu dont la capacité d'accueil ne suffit plus à répondre à toutes les demandes. Dans un document produit en 2021 que la CTC s'est procuré, il apparaît qu'un budget de 122 millions de francs CFP a quand même été consacré au financement des associations et autres établissements impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes. À ce propos, la Chambre préconise dans sa recommandation n° 4 une meilleure traçabilité budgétaire des actions et des aides servies.

En conclusion, permettez-moi de saluer l'initiative du Conseil des femmes de Polynésie française qui va organiser, donc pour la première fois, la Nuit des relais le 29 juillet prochain, pour objectif de sensibiliser à la cause des femmes et obtenir des fonds pour finir l'extension du centre d'hébergement Pu o Te Hau que la fédération espère ouvrir au cours de l'année prochaine.

Voici donc, pour ce qui me concerne, les commentaires que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de l'étude de ce rapport de la CTC.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Le président : Merci.

S'agissant d'un rapport qui a été adressé à l'ancien Président du Pays, je vais lui laisser la parole avant de rendre la parole à la ministre qui va nous apporter les réponses ou qui va faire son intervention sur ce dossier.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Merci de me donner la parole.

Je voudrais adresser mes salutations au Président de la Polynésie, aux ministres, aux collègues représentants, au public qui nous écoute.

D'abord, je voudrais, Monsieur le président, vous dire merci pour le soutien sans faille que vous avez apporté au règlement du budget 2022 dans votre présente assemblée. Je suivais les débats de mon bureau, l'image n'apparaissait pas à l'écran, j'ai cru entendre des Tapura huiraatira parler de cette reddition du compte administratif 2022. C'est vrai que des questions peuvent encore se poser aujourd'hui. Je pense qu'on aura le temps de répondre un peu plus tard. Je vais être court.

Monsieur le président, vous avez vu que le groupe Tapura huiraatira a beaucoup parlé du rôle du Conseil des femmes ici en Polynésie française, car je pense que la question de la violence faite aux femmes est une question qui nous préoccupe tous, et surtout c'est une question qui ne correspond pas du tout à la « *mā'ohi-tude* », comme vous avez l'habitude de le dire, et surtout qui ne sied pas du tout au peuple chrétien que nous sommes.

C'est compliqué de s'attaquer à cette problématique d'autant que derrière tout cela, il y a la violence, il y a surtout l'alcool, mais derrière tout ça, il y a l'amour de la femme pour son mari et, à la limite, peut-être même de l'amour du mari pour sa femme, de l'amour un peu compliqué à gérer. Mais je suis prêt à entendre, bien sûr, ces recommandations de la Chambre territoriale des comptes, mais vraiment je suis convaincu, comme vous, qu'il y a une urgence à traiter le problème, mais je crois qu'il faut traiter ce problème avec une vision polynésienne.

La Chambre territoriale des comptes — que je respecte — nous fait des recommandations, mais je pense que ce n'est pas la Chambre territoriale des comptes qui devrait nous aider à mieux réfléchir à ce problème, mais c'est en mettant autour d'une table les associations qui œuvrent déjà beaucoup, le Pays bien sûr. Nous avons commencé, vous savez que dans tout lotissement social livré — et ces derniers temps, j'ai demandé à ce qu'on lâche deux logements au moins pour héberger ces femmes qui sont violentées et que l'on puisse les mettre à l'écart. Avec la justice, nous avons œuvré pour que les témoignages des femmes, immédiatement après la violence, soient enregistrés, soient pris sur le fait. Parce que, dans les 24 heures qui suivent, les témoignages changent justement parce que la femme revient en arrière sur ses déclarations. Et cela fait mal au cœur parce que dans cette affaire, je pense que c'est la femme qui souffre bien sûr puisque c'est elle qui subit les violences. Mais, je pense qu'il faudra aussi que l'on fasse une action forte vers les bourreaux de ces femmes. C'est l'homme qui est malade dans cette affaire, celui lui qui tape sur la femme, il est malade. Il a un vrai problème : il avait un problème avec lui-même, avec son environnement, avec sa foi, parce que bien souvent on retrouve des gens qui sont dans la religion, qui croient, qui pratiquent, et malheureusement on arrive à ce type d'extrême.

Il faut, à mon avis, que l'on se mette, c'est un groupe que l'on peut monter ici à l'assemblée mais en y incluant aussi les confessions religieuses, toutes ces personnes qui connaissent au mieux le caractère du Polynésien et qui peuvent l'accompagner.

C'est vrai que les violences sont faites aux femmes, mais je pense que la solution passe aussi par le règlement du problème du bourreau et là, il faut que l'on arrive à reprendre en main ces hommes qui sont de vrais animaux à battre.

Vous savez, Gandhi disait que c'est le signe de l'incompétence, que la violence est un signe de l'incompétence. Et effectivement, dans nos ménages polynésiens aujourd'hui, il y a un vrai problème — on en parle souvent lorsqu'on parle de violence — parce que je crois que les futurs mariés ne sont pas suffisamment préparés à cette mission importante qu'ils ont et qui est celle de la création, de la procréation, d'entretenir une famille. Et aujourd'hui, les gens vivent un petit peu sans être sur un guide.

C'est tout ce que je veux dire, Monsieur le président. Mais ce problème-là, c'est vraiment un problème qui prend de l'ampleur. Et comme vous le savez tous, derrière tout ça, il y a les enfants qui regardent. Un enfant qui regarde, c'est un enfant qui devient violent. Et là, bien sûr qu'aujourd'hui deux parents donnent naissance à plusieurs enfants, et on ne s'étonne pas de voir dans la délinquance aujourd'hui ce besoin de violence des enfants qui ne sont qu'un héritage en fin de compte de cette violence intrafamiliale. Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien. Bonjour à toutes et à tous* — Monsieur le président de l'assemblée, *merci bien* — ainsi que Mesdames et Messieurs du public qui nous regardez et qui nous entendez. *Bonjour* à vous les journalistes et à vous chers collègues. Et puis, à cette noble assemblée, chers élus, chères représentantes, chers représentants, *bonjour*.

Vous savez, cette thématique sur les violences, on la traite depuis longtemps. Moi, ce que je voudrais vous dire, c'est qu'aujourd'hui nous travaillons pour la paix et l'amour dans notre pays. Je voulais surtout rendre hommage au premier homme qui m'a choisie pour ce poste, qui est vraiment important pour nous les femmes polynésiennes. Je voudrais remercier notre Président du Pays de m'avoir confiée ces ministères, non seulement le ministère des solidarités en charge de la condition féminine mais aussi le ministère du logement. Pour vous dire qu'— peut-être qu'il avait déjà lu le rapport de la CTC, mais je ne crois pas — il a été avant-gardiste dans ce sens-là ; et je peux vous dire qu'aujourd'hui — intervenir sur cette thématique, vous connaissez bien sûr mon intérêt pour cette thématique puisque j'y travaille depuis au moins 30 ans — il n'y a pas que les violences faites aux femmes. C'est un problème, une thématique que nous devons prendre, considérer, puis avoir une étude macro systémique, c'est-à-dire toutes les violences qui existent au sein de notre société. Il faut prendre ces violences à la source, c'est-à-dire dans nos familles. Ce sont les familles d'abord qu'il faut avant tout soutenir. Je voudrais encore remercier notre Président de nous avoir encouragé, à tous les ministres au sein de ce gouvernement de nous unir pour protéger nos familles polynésiennes.

Comment va-t-on intervenir aujourd'hui ? Bien sûr, c'est vrai qu'il y a ce rapport de la CTC, mais comme le disait notre ancien Président, que je veux sincèrement remercier — notre ancien président du Pays et notre ancien président de l'assemblée qui resteront toujours des grands présidents dans mon cœur parce qu'ils ont soutenu la cause des femmes —, même si dans ce rapport de la CTC on vous dit que le Pays n'a pas fait ceci, n'a pas fait cela, parce qu'eux ont leurs mesures, mais je veux vous dire qu'en tant qu'ancienne élue de cette assemblée, je veux les remercier parce

qu'ils m'ont toujours soutenue dans ce combat. Alors, c'est important de remercier (*Applaudissements dans la salle.*) parce que c'est bien beau de critiquer mais moi, vous me connaissez, je ne suis pas dans cet esprit.

Je voudrais aussi remercier Madame Nicole Sanquer qui, en tant que députée, m'a beaucoup soutenue et a beaucoup soutenu cette cause aussi. Merci, Nicole, pour ce travail. (*Applaudissements dans la salle.*)

Il y a aussi Maina Sage et Madame Tetuanui Lana, qui m'ont aussi beaucoup soutenues et c'est pour cela que je ne veux pas les oublier ainsi que notre *maire* Iriti Teura qui m'a beaucoup aussi soutenue dans cette cause. (*Applaudissements dans la salle.*)

Et puis, bien sûr toutes ces femmes élues de l'assemblée et aussi ces hommes parce qu'on a eu des projets de texte que nous avons passés. Les hommes de cette assemblée sont des hommes d'amour, ce sont des hommes de paix quand on les entend. Et j'aimerais bien qu'au sein de notre société polynésienne qu'on s'unisse aussi pour des moments d'échanges et c'est pour cela que je remercie notre collègue et présidente de la commission de la santé Pauline, lorsqu'elle a dit que nous étions un peuple chrétien. C'est vrai ! Nous sommes un peuple chrétien, mais comme nous voyons les violences autour de nous. Il n'y a pas que les femmes. On sait très bien qu'il y a les femmes, mais les hommes aussi sont violentés ; les jeunes sont violentés ; les enfants sont violentés : c'est notre société qui vit dans une violence perpétuelle.

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur Tong Sang, sait très bien mon intérêt pour cela puisqu'on a travaillé aussi sous le danger des réseaux sociaux. Et chers collègues de l'assemblée, nous avons aussi travaillé sur un rapport sur la gestion des violences intra et extra-scolaires. Je vous encourage vraiment à reprendre ce rapport parce que dans ce rapport, il y a plusieurs préconisations et des textes que nous pouvons étudier au sein de cette assemblée parce que je suis persuadée qu'en aidant nos enfants d'abord parce qu'il faut le prendre à la source des problèmes : c'est-à-dire à l'éducation et je sais que notre collègue de l'éducation me soutiendra. C'est comme notre collègue ministre de la santé, j'ai entièrement son soutien puisque tous les deux, nous allons mettre en place une politique structurée concernant le « social ».

Vous savez très bien qu'en tant que ministre de la solidarité, je ne peux rien faire. En tant que ministre aussi du logement, je ne peux rien faire sans le soutien de tout le gouvernement et surtout sans le soutien de notre Président du pays. C'est pour cela qu'aujourd'hui, chers amis, c'est vrai, les associations sont très importantes, tous les organismes de notre pays, les confessions religieuses. Actuellement je rencontre les chefs des confessions religieuses pour leur demander de travailler avec moi sur ce programme, parce qu'aujourd'hui, le gouvernement ne suffit plus, même l'assemblée. Il faut que toute la population s'unisse pour cette cause concernant toutes formes de violences, chers amis. C'est pour cela que je voulais avoir un discours de cœur avec vous et vous dire qu'on peut mettre tous les rapports, toutes les enquêtes en place, mais comme nous disait notre ancien Président, il faut voir cela avec notre vision polynésienne, en respectant notre identité culturelle ; en respectant notre culture, c'est sûr qu'on y arrivera. Et surtout pour conclure, je voulais vous dire que c'est ensemble, unis que l'on peut vraiment réussir à apporter de la paix, de l'amour dans notre pays et de la joie de vivre, du bonheur. Comment faire ? C'est en restant uni, en ayant les mêmes causes, en instaurant la paix et l'amour dans nos foyers.

C'est vrai que nous sommes des chrétiens et c'est pour cela que je suis persuadée qu'on peut y arriver et surtout en nous rappelant, chers amis, et on oublie bien souvent, nous ne sommes pas des millions, nous ne sommes même pas 300 000. Ne pensez-vous pas que chacun et chacune d'entre nous, on peut avoir notre coin de paradis à *Mā'ohi nui* ? Si !

Quand vous voyez les touristes arriver et dire : « nous sommes dans un paradis ! » Il n'y a que nous les *Polynésiens* qui ne voyons pas notre paradis. Ce n'est pas la peine d'aller jusqu'à Bora-Bora pour voir notre paradis, il y a aussi ici à Papeete ! Quoi qu'on en dise ! Et c'est pour cela que je voulais aussi remercier tous les *maires* parce que les *maires* aussi ce sont de grands acteurs, les femmes aussi, les grandes actrices de ce pays.

Merci aussi *Madame le maire* Joëlle pour ton intervention qui est très touchante parce que c'est vrai que tu es une femme de cœur. Tu parles avec ton cœur et je voulais te remercier.

Je ne voulais pas terminer mon discours, en disant aussi merci à l'État. Quoi qu'on en dise, les hauts commissaires ont toujours été à nos côtés. Et c'est pour cela que tout a été mis en place. *Chers représentants*, on a la totale actuellement ! On a tous les dispositifs pour instaurer la paix et l'amour dans notre pays. Il ne reste que nous ! Si déjà entre nous on apprend à se respecter, donc c'est le *respect*, le *soutien* et le *développement*. *Merci pour votre attention et que Dieu nous vienne en aide.* (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : *Merci bien, Madame la ministre.* (*Applaudissements dans la salle.*)

Pardon, vous voulez intervenir ? Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Je voudrais remercier toutes les interventions qui ont été faites.

Juste dire à notre ancien Président Édouard que je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit qu'il faut aussi se préoccuper des bourreaux. *C'est notre mission en tant que pères d'éduquer nos fils au respect.* C'est notre mission à nous les papas d'éduquer nos fils. Leur expliquer que la femme n'est pas un *punching ball* ; de leur expliquer que l'expression de sa virilité, ce n'est pas ça ! Si tu veux montrer que tu es un homme, mets des gants, vas sur un tatami ou dans une cage dans un cadre sportif et lâche-toi ! Mais ce n'est pas dans ton foyer que cela se passe.

Et aussi, juste vous dire que c'est vrai qu'on parle souvent de reproduction des schémas de violences intrafamiliaux, mais il n'y a pas de fatalité. On peut avoir été témoin de ces violences. On peut avoir été victime de ces violences et un jour devenir Président de la Polynésie.

Le président : Merci pour ces excellentes interventions.

Je vais vous demander de rester encore avec nous juste pour un rapport, c'est le dernier parce qu'il y a une intervention dans le cas de la discussion générale qui mérite que vous entendiez pour améliorer le dispositif concernant l'examen de la CCBF.

Et à ce titre-là, je vais vous demander si vous acceptez que l'on décale le rapport de la CCBF juste après le rapport de la CTC. Est-ce que vous en êtes d'accord ? À l'unanimité.

Merci beaucoup.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMISSION DE CONTROLE BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le président : On examine le rapport de la CCBF, le rapport d'activité 2022 de cette commission et je demande à Madame Maurea de bien vouloir intervenir.

Vous avez la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie, Monsieur le Président de la Polynésie, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs du public présent et derrière leurs écrans, *à toutes et à tous, bonjour. Chère population qui nous suit et qui nous écoute en cette nouvelle matinée, par la grâce du Tout-puissant, recevez mes salutations.*

Monsieur le président et chers amis,

J'aimerais vous faire part de l'honneur que j'ai d'être parmi vous au sein de notre belle institution qu'est l'assemblée de la Polynésie française.

Nous avons tous conscients de ce que représente cette institution et son histoire. C'est ici que notre peuple *polynésien* a pu reprendre progressivement la conduite de sa destinée depuis la moitié du siècle dernier, autant dire hier.

C'est un bâtiment chargé d'histoire où des femmes et des hommes passionnés et engagés ont débattu dans l'intérêt du peuple et du pays.

Il y a un an, jour pour jour, les représentants de notre assemblée examinaient le rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'exercice 2021.

En succédant à Madame Dylma Aro, me voici rapporteur pour présenter le bilan d'une année de réunions, de travaux, de rencontres, d'auditions et de visites, adopté par la CCBF le mercredi 15 mars 2023.

Exercice difficile lorsqu'il s'agit de présenter le travail d'une équipe qui n'est plus en place et que nous n'avons pas connue. Néanmoins, j'adresse mes remerciements à Madame Aro et aux anciens membres de la CCBF pour le travail réalisé durant de nombreuses années.

2022 ne fut pas de tout repos pour la commission enregistrant 845 dossiers examinés en 31 réunions : soit une moyenne de 27 projets par commission. L'on observe une baisse du volume financier global de 28 % par rapport à l'exercice 2021, malgré le rythme soutenu des travaux de la CCBF.

Parmi les aides aux sociétés les plus significatives, le secteur du tourisme comptabilise 2 223 469 241 F CFP avec un plan d'investissement se portant garant pour redynamiser l'activité hôtelière de la perle du Pacifique. Il devance le secteur de l'industrie et celui de l'environnement et des énergies renouvelables qui totalisent près de 1,180 milliards F CFP.

Le rapport d'activité 2022 affiche un soutien constant et en hausse au tissu associatif, notamment dans les domaines du sport, du logement et de l'enseignement. Le logement conserve la première place dans les subventions versées aux établissements publics et organismes parapublics, soit une part de 46 % du montant total annuel des subventions qui leur sont allouées.

La Covid-19 a engendré une crise mondiale sans précédent avec des conséquences désastreuses sur nos organisations. Dans un tissu socioéconomique fragilisé, la solidarité est un des éléments essentiels pour tisser de nouveaux liens et reconstruire une société plus résiliente.

Ceci dit, la réduction du montant des subventions allouées aux établissements publics et organismes parapublics servant à alimenter un fonds de solidarité a eu un impact important. En effet, une baisse de 30 % de ces subventions est observée, passant de 19 215 756 569 F CFP en 2020 à 13 389 660 835 F CFP en 2022.

Nonobstant le concours financier du Pays aux communes a atteint le montant de 3 634 564 609 F CFP, soit une hausse de 79 % par rapport à 2021. Plus d'un tiers, des subventions d'investissement sont mobilisés aux seules Îles du Vent dans le cadre du contrat de développement et de transformation 2021-2023 contrat État/Pays/Commune dans le secteur de l'assainissement, de l'adduction en eau potable et des déchets. Des moyens importants, près de 825 millions F CFP ont également été déployés aux Tuamotu pour la construction d'abris de survie. Souvenez-vous, il y a un an, la Polynésie a reçu en outre, l'organisation du *Blue Climate Summit*.

Enfin, dans le cadre de leur mission d'information et de contrôle, les membres de la CCBF ont rencontré quelques acteurs économiques du *pays* pour constater la réalisation des investissements et l'avancée des travaux entrepris pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur.

De ces rencontres avec les entreprises privées, nous y avons notamment relevé leur résilience dans la recherche de solutions innovantes face à l'urgence d'une crise sanitaire à laquelle personne n'était préparé.

Comme l'expression d'un grand physicien l'illustre à juste titre : « *Au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité.* »

Tel est le rapport d'activité 2022 de la commission de contrôle budgétaire et financier que je porte à votre information.

Merci.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : le groupe Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, le Tapura huiraatira de 15 minutes et les non-inscrits de 9 minutes.

J'appelle l'intervenant du Tavini huiraatira. Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président.*

Encore une fois, mes salutations chers collègues.

Monsieur le président, chers amis,

En préambule de mon intervention, je voudrais saluer et remercier tous nos services et particulièrement le service des affaires juridiques du contrôle et de l'évaluation, le SAJCE par le biais de sa responsable Madame Sylvie Varet, pour le travail énorme que ses agents effectuent afin de gérer au mieux les travaux de la CCBF et d'accompagner avec bienveillance ces membres.

Aussi, c'est en toute confiance que j'aborde cette année d'activité car je sais qu'après seulement quatre séances depuis moins d'un mois, pouvoir compter sur des conseils techniques avisés et des propositions rédactionnelles de qualité.

J'ai l'honneur aujourd'hui de présider la commission de contrôle budgétaire et financier et à ce titre, je serai vigilante quant à l'utilisation des deniers publics dans la commission en connaissance.

Sous ma présidence, j'attacherai de l'importance à la collégialité. Nous orienterons le soutien du Pays dans l'intérêt premier de notre peuple. Mon action ne peut commencer sans saluer et témoigner toute ma reconnaissance à nos prédécesseurs qui ont participé activement à la défense et valeur du Tavini Huiraatira pour un modèle de société plus inclusif, plus juste, plus équitable.

Mes remerciements vont aux dames de mon parti politique, notamment Mesdames Éliane Tevahitua et Cécile Mercier, pour la justesse de leurs observations pour les exercices 2018 à 2021, lesquels n'ont hélas pas tous été suivis, mais dont nous nous inspirerons mes collègues membres de la CCBF et moi-même chaque semaine, afin de rendre des avis justes et en parfait cohérence avec une vision politique à visées économique, écologique mais surtout culturelle, éducative et sociale.

Nous avons la mission aujourd'hui d'assurer une destinée porteuse d'espoir pour nos générations futures. Pour cela, il faudra la participation de tous, car le défi est grand.

Sur la forme, la mise en main du rapport nous force à partager le constat évoqué par mes collègues des mandatures précédentes. Il s'agit d'un catalogue à la fois très complet car regroupant toutes les demandes avisées par la CCBF, mais trop lourd (375 pages).

Le service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation et la nouvelle commission de contrôle budgétaire et financier veilleront à réviser l'organisation du prochain rapport qui sera allégé et plus accessible car dégagé de tous éléments inutiles.

Nous gardons à l'esprit les recommandations de la Chambre territoriale des comptes, rappelées par Madame Eliane Tevahitua. En effet, renforcer le contrôle de notre CCBF, c'est remplir pleinement ses attributions en vertu de la loi statutaire de la Polynésie française.

Ses missions garantissent l'accomplissement de nos responsabilités envers notre institution, envers le gouvernement, surtout envers notre peuple. Et j'y compte bien y parvenir en proposant la mise en œuvre d'une réelle étude d'impact des différentes mesures financières prises dans l'année, afin d'obtenir un véritable bilan, coûts avantages des aides allouées, tout guichet confondu.

J'ajoute à cela et Madame Mercier l'a maintes fois rappelé, que la CCBF est un instrument financier ayant la capacité de structurer et d'influencer le tissu économique de notre pays. En écho à ses interventions, soyez assurés que je vois le verre à moitié plein et que c'est dans cette nouvelle perspective que les projets examinés par la CCBF feront désormais l'objet d'une démarche d'analyses portée sur leur évaluation.

La CCBF contrôle, elle recueille des résultats et doit pouvoir disposer des outils nécessaires à l'analyse approfondie des retours sur investissement. C'est le chaînon manquant dans l'exercice antérieur de ces missions.

Tout comme la nomination des directeurs d'établissements publics et des représentants de l'assemblée au sein des conseils d'administration où la Polynésie a un droit de représentation. Il me semble judicieux que les profils proposés ou actes de candidatures soient complétés d'une appréciation de l'expérience professionnelle sur présentation d'un CV. De même, à l'instar du rapport annuel de performance du gouvernement, je souhaite inscrire la CCBF dans cette même démarche de pilotage de notre action consultative, informative et de contrôle.

Il est de notre responsabilité de rendre compte régulièrement de l'adéquation des moyens alloués aux objectifs prédéfinis pour la mise en œuvre de nos politiques publiques et aux résultats obtenus.

Permettez-moi aussi de remercier nos huit nouveaux membres nommés à la CCBF qui m'accompagnent chaque semaine depuis le 2 juin : ils sont très impliqués dans l'examen des dossiers qui nous sont soumis pour avis.

Ma vice-présidente, Madame Thilda Garbutt que je remercie pour sa bienveillance et sa forte application dans l'étude des dossiers ; Mesdames Pascale Haiti et Cathy Puchon que je remercie pour leur sympathie, leur partage d'expérience et d'expertise ; Mesdames Teremuura Rurua-Kohumoetini et Vahinetua Tuahu pour leur analyse et recommandation ; et je n'oublie pas nos Messieurs Vincent Maono, Mitema Tapati et Allen Salmon pour leur sagesse politique et leur soutien.

Je conçois la CCBF comme un socle où la collégialité constitue le pilier de notre équipe. Je l'ai dit en réunion du 20 juin : il n'y a ni minorité, ni majorité. Nous sommes neuf représentants responsables et engagés pour atteindre notre objectif commun « *servir le peuple* ». Et je suis convaincue que cette vision est partagée par l'ensemble des membres qui la composent et la majorité des représentants élus par le peuple.

Lors de ces nombreuses allocutions, le président Oscar, Manutahi Temaru relayé par Monsieur Brotherson lors de son discours précédant son élection lançait un appel à notre jeunesse polynésienne pour nourrir l'envie de bâtir ce pays ensemble, en créant un système éducatif adapté.

Nelson Mandela l'affirmait avec conviction le 23 juin 1990 : cela fera 33 ans demain que « *l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde. Ce changement est en marche : pour toi, pour nous cher peuple polynésien.* ».

Pour cette année, nous avons retenu trois axes majeurs que sont l'inclusion, le développement économique, la valorisation de notre culture par le soutien continu aux associations éducatives, culturelles, sociales et de prévention contre la précarité ; le soutien aux initiatives du secteur primaire pour booster le tissu économique, création d'emplois et amélioration de notre hygiène de vie ; le soutien aux projets culturels, environnementaux et sportifs visant la promotion de notre identité *polynésienne*.

Comme je le disais dans mes propos introductifs, le peuple *polynésien* a pu reprendre progressivement la conduite de sa destinée. Faire partie de la troisième institution du pays revêtu du pouvoir de décision vient confirmer notre responsabilité dans l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants.

Le pas a été donné par nos prédécesseurs pour se réapproprier notre *culture*. Nous n'avons cessé de le soutenir. Il est évident que nous poursuivrons cette marche vers le renforcement de l'identité polynésienne au travers des projets qui s'y inscrivent :

La langue *polynésienne* dans sa diversité ; *la pirogue* dans sa dimension culturelle ; le cycle des pléiades ; notre relation à l'art culinaire traditionnelle (transformation ; conservation ; distribution de nos produits locaux) ; la reconnaissance du métier de tradipraticiens dans la relation de soins, les arts traditionnels exit le folklore, les *sports traditionnels* ou encore les productions audiovisuelles concourant au rayonnement et à l'emprunte vivante de notre culture sont quelques exemples concrets participant à la continuité de nos traditions. À plus long terme, nous espérons que les prochaines CCBF affirmeront leur soutien aux entreprises du secteur primaire, de la petite et moyenne hôtellerie, ainsi que les entreprises en devenir relevant du transport maritime et aérien encourageant l'économie circulaire pour le développement touristique dans nos archipels éloignés, sans oublier le transport des produits agricoles et ceux de la pêche : projets qui seront — nous sommes sûrs — soutenus par notre gouvernement sur les plans techniques, administratifs et financiers.

Pour conclure, il est évident que pour garantir la pleine existence et la pleine expression de la commission, une réforme de celle-ci est nécessaire. En suivant les recommandations faites par mes prédécesseurs, la CTC ainsi que nos services, des modifications assurant le pouvoir de contrôle de la CCBF, ainsi qu'un meilleur suivi des projets financés par le Pays, devront être apportés.

Il est en effet primordial pour assurer notre démocratie que l'utilisation des fonds publics se fasse avec plus de transparence dans l'intérêt du pays et sous l'œil vigilant du législateur. Sous ma conduite, vous pouvez espérer une bienveillance pour les initiatives qui vont dans l'intérêt du peuple et du développement du *pays*. Aucune notoriété ne garantira le soutien de notre commission ! Aucune !

Autrement, la commission de contrôle budgétaire et financier prendra la responsabilité de refuser l'attribution des deniers publics.

Sous ma présidence, veuillez-vous assurer que cette commission sera un moteur de développement pour notre pays et pour notre peuple. *Que la voix du peuple soit reconnue, telles sont les paroles de Dieu. Nous devons le respect à notre patrie, celle qui nous a fait naître. Que nos regards se tournent vers notre montagne, qui est le symbole du respect à la patrie.*

Mesdames et Messieurs, telle est la loi ! *Merci bien et que la paix nous accompagne dans la grâce du Tout-puissant.*

Le président : Merci.

J'appelle l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Cathy Puchon : *Merci* président.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, chers collègues, *bonjour*.

Les récents rapports d'activités publiés sur les travaux de la CCBF nous montrent l'importance du travail accompli. Ce travail est d'autant plus appréciable qu'il a été réalisé dans le plus grand consensus des membres de la commission, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Aussi, nous souhaitons dire merci l'ancienne présidente de la CCBF, Madame Dylma Aro et à chaque ancien élu membre de la CCBF qui ont tous contribué à la réussite des travaux de cette commission de l'année écoulée.

Que soit remerciés ici, Monsieur John Toromona, vice-président, Monsieur Teina Maraëura, qui malheureusement nous a quitté, Madame Monette Harua, Madame Vaiata Perry-Friedman, Madame Maeva Bourgade, Madame Isabelle Sachet, Madame Cécile Mercier et Monsieur Angéolo Frebault.

La préoccupation majeure de la commission était de donner des avis aussi éclairés que possible, notamment dans l'octroi des subventions aux opérateurs publics, privés et associatifs.

La CCBF s'est attachée à améliorer ses procédures et méthodes d'analyse avec pour ligne directrice : rapidité, flexibilité, pertinence, impartialité et efficacité. Pour preuve, certains avis défavorables ont été émis ; preuve aussi que l'état d'esprit de la CCBF n'était pas celle d'une chambre d'enregistrement. Pour rappel, c'est la seule commission qui statuait à huis clos sans la présence des représentants du gouvernement ou de l'Administration.

Les auditions tenues durant les séances de commission sont enrichies d'éléments de contexte et d'appréciations qualitatives qui peuvent être prolongés et vérifiés sur le terrain.

À ce sujet, pour 2022, dans le cadre de leur activité de contrôle, les membres de la CCBF ont pu visiter plusieurs établissements, associations et entreprises dont *Air Tahiti Nui*, la Caisse de prévoyance sociale, la Distillerie Moux, l'Institut du Cancer, l'Office polynésien de l'habitat, Tahiti nui télévision et l'Union chrétienne des jeunes gens.

Toujours en 2022, 31 séances ont été tenues avec un volume financier global traité d'un peu plus de 30 milliards F CFP soit 11 milliards F CFP de moins par rapport à 2021.

Les éléments marquants du rapport d'activité de 2022 de la commission sont les suivants :

- Le premier élément fait apparaître un nombre de saisines enregistrées en augmentation de 21,7 % de dossiers supplémentaires. Cependant, le volume financier global a connu une forte baisse de 25 % par rapport à 2021. Ceci résulte principalement de la baisse des aides financières allouées aux sociétés.
- Le second élément révèle que les soutiens financiers d'un montant global de 24,4 milliards F CFP constituent la part la plus importante des sommes examinées. Ils concernent principalement les dotations versées aux établissements publics et organismes parapublics pour 13,4 milliards F CFP et aux sociétés pour près de 11 milliards F CFP. Dans ce volet des soutiens financiers, il y a des aides à l'économie. Il s'agit essentiellement des agréments fiscaux dans le secteur touristique, primaire, industriel, environnemental et dans les énergies renouvelables. Plus particulièrement les aides aux sociétés d'économie mixte concernaient les investissements et le fonctionnement de diverses sociétés comme TNTV, Abattage de Tahiti, *Te Ora nō Ananahi*, S3P, Assainissement des eaux de Tahiti.

Certaines autres aides ont été consacrées à diverses sociétés dont : Fare Rata, Onati, Huilerie de Tahiti et à diverses aides à l'agriculture, à l'agro transformation, à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants, aux organismes privés de logement social, au soutien et à la création cinématographique, à l'aide au digital, aux aides pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, au dispositif d'aide au développement en faveur des pensions de famille, aux exonérations fiscales et douanières allouées aux établissements hôteliers, aux aides à l'investissement des ménages et aux diverses exonérations de droits et taxes.

Toujours dans le cadre de cette même enveloppe globale de 24,4 milliards F CFP d'autres aides spécifiques ont été orientées vers les établissements publics et organismes parapublics tels que l'OPH, le Centre hospitalier de la Polynésie française, l'Institut Louis Malardé, l'Institut du cancer, le Fare Tama Hau, Tahiti Tourisme, l'IJSPF, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, le Conservatoire artistique, les Grands projets de Polynésie, l'ISPF, la CCISM et le CFPA.

Ce montant de 24,4 milliards F CFP ne peut être qualifié d'aide clientéliste puisque fléché vers des organismes tournés vers l'intérêt collectif profitant à l'ensemble de la population.

Pour ce qui concerne le volet relatif aux communes avec près de 4 milliards F CFP attribués à la redynamisation des sites de défense des bâtiments publics pouvant servir d'abri de survie, d'opérations relevant du dispositif incombant à la délégation pour le développement des communes, pour le financement d'engins et d'équipements de chantiers et les services publics environnementaux profitant également à l'ensemble des communes de la Polynésie française.

Pour rappel, le Contrat de redynamisation des sites de défense et la DDC bénéficie également aux communes de Faaa et de Paea et, paradoxalement, le Président de la Polynésie française maintient la Délégation pour le développement des communes alors que son programme électoral prévoit explicitement sa suppression.

Enfin, les subventions aux associations atteignent un montant de près de 2 milliards F CFP et celles relatives notamment à la jeunesse et au sport sont préalablement discutées et examinées dans les différentes commissions consultatives *ad hoc* du Pays ou de l'État lorsqu'il y a un financement État et cela avant la transmission des dossiers à la CCBF.

Si l'on classe les dossiers parvenus à la CCBF par secteur nous trouverons les secteurs du logement, des sports, de la culture, de l'enseignement, du social, de la santé, de l'artisanat, de l'aménagement, de la formation professionnelle, de l'énergie, de la biosécurité, de l'agriculture bio, du tourisme, de l'environnement. Comme vous le constatez, le panel est très large et complet.

Mesdames et Messieurs les représentants, je suppose que chaque élu ici présent a déjà en main le rapport d'activité 2022 qui contient toutes les informations utiles à votre bonne information.

Le volume impressionnant d'activités de la CCBF est aussi un indicateur de la densité de l'activité des services administratifs et du gouvernement. En effet, la CCBF est une partie prenante à l'action de l'exécutif par ses avis à telle enseigne que le nombre de dossiers soumis en 2022 conduisait la CCBF à devoir tenir une séance par semaine, d'où le nombre remarquable des 31 séances se démarquant nettement de l'occupation des autres commissions intérieures.

Rappelons que cette disposition innovante consistant à nommer une commission de l'assemblée de la Polynésie française dans le processus décisionnel de l'action publique a été voulue par le législateur motivé par un souci de transparence des aides financières. À cet égard, il convient de souligner cette spécificité de la CCBF.

Pour conclure, nous dirons que la commission de contrôle budgétaire et financier a voté comme une seule femme au côté de sa présidente Dylma Aro que le groupe Tapura félicite à nouveau. Elle a mené la CCBF dans un esprit très consensuel ces dernières années. Elle a effectué un travail efficace au service de l'intérêt général. En tout cas, la CCBF n'a jamais été considérée comme une cause de retard dans le traitement des dossiers soumis à son examen.

Merci bien à toute cette équipe précédente et je dirais bonne continuation à la nouvelle équipe.

Que l'amour règne. Merci.

Le président : Merci. J'invite l'intervenant des non-inscrits.

M. Nuihau Laurey : Merci.

Comme chaque année, l'assemblée de la Polynésie française est saisie du rapport d'activité annuel de la commission de contrôle budgétaire et financier et elle est amenée à se prononcer sur les grandes masses financières des aides allouées par le Conseil des ministres aux personnes morales, les prises de participations du Pays au capital de sociétés, l'octroi de garanties d'emprunt, les opérations immobilières réalisées ainsi que les nominations des représentants du Pays au sein des organismes publics.

Mon intervention sera de deux ordres.

Tout d'abord et très rapidement, je ne m'attarderai pas sur l'exhaustivité du contenu du rapport qui nous amène à constater un retour du soutien public aux personnes morales de droit privé en 2022 au niveau de celui de 2018 à hauteur de 30 milliards de F CFP en plus des aides économiques et sociales allouées aux personnes physiques ainsi que des subventions attribuées sans condition dans le cadre du budget de la collectivité.

L'année 2022 se caractérise par une très forte augmentation des aides financières allouées aux communes et au syndicat de communes pour un montant total jamais atteint de plus de 4 milliards au bénéfice principal de celles situées dans les archipels des Îles-du-Vent et des Tuamotu-Gambier.

Les associations ont également bénéficié d'un renforcement du soutien du Pays pour atteindre près de 2 milliards de F CFP concentré notamment au bénéfice d'associations et de fédérations sportives pour un montant de 336 millions F CFP lesquelles bénéficient également de subvention sans condition d'un montant de 430 millions F CFP dans le cadre du budget.

À l'instar des observations formulées par la CTC dans son rapport de 2019 nous invitons le Pays à réformer le cadre réglementaire applicable afin de rendre plus lisible la pratique des subventions allouées d'une part « sans condition » et d'autre part avec condition et sans justification.

S'agissant des sociétés, même si le soutien public enregistre une forte diminution résultant des avantages fiscaux, il apparaît regrettable que la défiscalisation demeure toujours en faveur des grandes entreprises et dédiée aux mêmes secteurs d'activité. Les petites et moyennes entreprises et le secteur primaire, des énergies renouvelables demeurant ainsi toujours le parent pauvre alors que le gouvernement affiche la transition alimentaire et énergétique comme prioritaire.

De même, nous noterons que la subvention allouée à la SEM Assainissement des eaux de Tahiti pour un montant de 914 millions F CFP pour la reconstruction de l'émissaire en mer dans le cadre de l'assainissement des eaux usées de Punaauia n'a pas donné lieu à une information complémentaire dans le rapport sur l'état des contentieux en cours menés par le Pays comme l'a affirmé le ministre de l'époque en charge de l'environnement lors de l'examen par l'assemblée du rapport de la CTC sur cette société.

Dans un tout autre registre, nous notons que la CCBF à l'instar de 2020 et 2021 n'a délivré aucun avis défavorable en 2022 dans le cadre de l'examen des 642 projets d'octroi d'aides financières.

Dès lors les missions CCBF, n'apparaissent pas démontrer au fil du temps l'efficacité d'un contrôle financier *ad hoc*, et encourageons le président de l'assemblée à redéfinir la sélectivité des aides soumises à l'avis de la CCBF, en l'adossant à une analyse des risques comme l'avait déjà recommandé la CTC dans son rapport de 2019 sur la gestion de l'assemblée.

Cette mesure permettrait de porter les efforts de la commission sur les dossiers à véritables enjeux. Cette décision permettrait ainsi de simplifier les procédures administratives d'octroi des aides financières.

Afin de ne pas marginaliser l'assemblée dans son rôle de contrôle, nous proposons aussi que le rapport de la CCBF évolue afin, d'une part, de permettre aux élus d'évaluer les conséquences économiques, financières, sociales et environnementales de ces aides et, d'autre part, de mesurer leur impact sur les politiques publiques sectorielles concernées.

Je vous remercie.

Le président : Merci pour vos interventions.

Est-ce que le gouvernement souhaiterait rajouter quelque chose ?

M. Tevaiti-Ariipaa Pomare : Je voulais juste remercier l'ensemble des membres pour la bonne gestion de la commission. Nous avons bien entendu les désirs de réforme et d'évolution de cette commission, nous y prêterons une grande attention.

Le président : Merci. Nous allons maintenant... Vous pouvez prendre congé, on va examiner les dossiers de l'assemblée maintenant. *Merci bien* et bonne continuation dans vos travaux et au plaisir de vous revoir très bientôt.

RAPPORT N° 44-2023 RELATIF A UNE PROPOSITION DE DELIBERATION PORTANT REGLEMENT DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE POUR 2022

Présenté par M^{me} et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Frédéric Riveta – M. le représentant Vincent Maono

RAPPORT N° 45-2023 RELATIF A UNE PROPOSITION DE DELIBERATION PORTANT REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DE L'EXERCICE 2022

Présenté par M. le représentant Vincent Maono

RAPPORT N° 46-2023 RELATIF A UNE PROPOSITION DE DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2023

Présenté par M. le représentant Vincent Maono

Le président : Je propose qu'on se reporte au rapport n°s 44, 45, 46 qui concernent les comptes relatifs à notre assemblée. Le rapport n° 44 est relatif à une proposition de délibération portant règlement du budget de notre assemblée pour l'année 2022, le rapport n° 45-2023 relatif à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée toujours pour le même exercice et le rapport n° 46-2023 relatif à une proposition de délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée pour l'exercice, cette fois-ci l'exercice en cours, l'exercice 2023.

Monsieur Vincent Maono qui a été désigné rapporteur, est-ce que vous souhaitez faire une présentation rapide de ces trois rapports ? Vous avez la parole.

M. Vincent Maono : *Merci.*

Tout d'abord, je remercie notre guide spirituel d'avoir remis nos travaux entre les mains du Seigneur afin qu'il nous accorde son amour, son affection, son respect et de la patience dans l'accomplissement de nos missions. Merci également au président de l'assemblée ainsi qu'à son personnel. Nous sommes ravis de vous rencontrer aujourd'hui Madame la secrétaire générale. À Monsieur le Président du pays et aux ministres qui sont venus défendre leurs dossiers et qui sont intervenus — et qui viennent de partir — merci et recevez toute notre affection. Merci également aux élus de cette assemblée qui sont présents et aux membres également de cette institution. Par la grâce incommensurable de notre Seigneur, merci à toutes et à tous d'être présents.

Les rapports des trois propositions de délibérations relatives au budget de l'assemblée (règlement du budget 2022, reprise des résultats 2022 et collectif 1 du budget 2023).

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, les trois présentes propositions de délibérations ont trait au règlement des comptes 2022, à la reprise et affectation des résultats 2022 ainsi qu'au collectif n° 1 du budget 2023 de l'assemblée de la Polynésie française.

Le budget de l'assemblée pour l'exercice 2022 s'établissait à 3,275 milliards F CFP, soit une hausse de 12,75 % par rapport à l'exercice précédent.

En section de fonctionnement, les réalisations de recettes de l'exercice 2022 s'établissent à 2,317 milliards F CFP, soit un taux de réalisation des recettes réelles de 78,87 % et le montant définitif des mandats mis en paiement, s'élève à 2,156 milliards F CFP, représentant un taux de réalisation des dépenses de 73,37 %. Le résultat de clôture inscrit dont un excédent de 161 millions F CFP portant ainsi le résultat cumulé du budget de l'assemblée à 810 millions F CFP au 31 décembre 2022. Ce résultat de fonctionnement cumulé est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 41 millions F CFP et le solde au résultat de fonctionnement reporté.

En section d'investissement, le montant définitif des recettes de l'exercice s'établit à 53 millions F CFP, soit un taux de réalisation des recettes de 15,75 % et le montant définitif des mandats mis en paiement, s'élève à 62 millions F CFP, représentant un taux de réalisation de 18,62 %. Ces crédits ont permis le financement de travaux de réfection sur le site de Tarahoi, l'achat de matériels divers, de logiciels ainsi que des études. Le résultat de clôture affiche un déficit de 9,7 millions F CFP portant ainsi le montant du résultat d'investissement reporté à 178 millions F CFP au 31 décembre 2022. Le montant des crédits de paiement reportés de 2022 sur l'exercice 2023 s'élève quant à lui à 275 millions F CFP.

La concordance des résultats du compte de gestion du Payeur de la Polynésie française et du compte administratif de l'ordonnateur de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2022 est constatée.

Le budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2023 fait l'objet du présent collectif.

En section de fonctionnement, le solde disponible après couverture du besoin de financement, qui s'établit à 769 millions F CFP, est affecté au résultat de fonctionnement reporté et est inscrit en recette de fonctionnement. Une recette complémentaire de 24 millions F CFP est inscrite au titre de la quote-part de la subvention relative au financement de l'immeuble Tetunae transférée au compte de résultat. Le montant des recettes supplémentaires s'élève donc à 792 millions F CFP. Celles-ci permettent de financer la reprise des reliquats de crédits collaborateurs non consommés depuis le début de la mandature pour un montant de 152,1 millions F CFP, un complément de 79 millions F CFP destiné à l'amortissement exceptionnel des bâtiments, les conséquences de la revalorisation du point d'indice de rémunération de 1030 à 1060 à hauteur de

60,9 millions F CFP et la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 500 millions F CFP destinée à l'amortissement futur des immobilisations corporelles de notre institution à la mission 991 « Gestion financière ».

En section d'investissement, il est proposé de constater la reprise de la totalité du résultat d'investissement reporté, soit 178 millions F CFP. Les recettes d'investissement sont donc abondées de 298 millions F CFP. Ceci permet de financer le report des crédits d'investissement non utilisés au 31 décembre à hauteur de 275 millions F CFP d'une part, et d'autre part, la quote-part de subvention d'investissement reçue transférée au compte de résultat à hauteur de 24 millions F CFP.

Examinées en commission le 15 juin 2023, les présentes propositions de délibération ont suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : les efforts consentis par l'assemblée en raison de l'impact économique de la crise sanitaire liée au Covid-19 (diminution de 40 % de sa dotation forfaitaire en 2020 ; reconduction du montant du budget de l'institution malgré l'augmentation du taux d'évolution prévisible des recettes ordinaires du budget du Pays) ; les dotations aux groupes et aux représentants ; et la certification des comptes des groupes politiques.

À l'issue des débats, les présentes propositions de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les propositions de délibération ci-jointes.

Merci et que l'amour règne.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes dont 36 en faveur du Tavini huiraaatira, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes aux non-inscrits.

J'invite le groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M. Frédéric Riveta : *Monsieur le président, bonjour ; à toutes et à tous ce matin, bonjour.*

Mesdames et Messieurs les représentants, pour la première séance plénière de travail de votre gouvernance, il s'agit pour nous de donner un autre quitus sur la gestion budgétaire de l'ancienne majorité de notre assemblée.

En plus de la proposition de délibération portant règlement du budget 2022 de l'assemblée qui est soumis à notre approbation, vous me permettez d'intégrer à ma réflexion deux autres dossiers connexes, l'un portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, l'autre relatif à la mise en œuvre du premier collectif 2023.

Que dire de l'exécution budgétaire 2022 sous la présidence de Gaston Tong Sang ? Sinon, que les finances de la troisième institution se portent très bien !

À la clôture de la section de fonctionnement au 31 décembre, le résultat affichait un excédent de 161 577 394 F CFP, venant ainsi conforter le report à nouveau à plus de 800 millions F CFP.

Le montant définitif des mandats émis durant la période observée s'est élevé à hauteur de 2,155 milliards F CFP soit un taux de réalisation de 73,37 % du budget modifié, preuve que les services avaient vu juste dans leurs prévisions de dépenses.

S'agissant du matelas budgétaire laissé à la fin de la mandature et que la nouvelle gouvernance pourra apprécier à sa juste valeur, permettez-moi de rappeler qu'il a été constitué malgré d'importants efforts consentis par les élus de Tarahoi durant la crise Covid.

À deux reprises, en effet, à la demande du gouvernement d'Édouard Fritch, l'assemblée a non seulement entériné une baisse de sa dotation de 900 millions F CFP en 2020, mais elle a également accepté l'année suivante, en 2021, et par solidarité, de rétrocéder 350 autres millions à la collectivité pour faire face aux multiples dépenses inhérentes à la crise épidémique.

Aussi, au-delà des critiques émises par certains contre une institution jugée trop budgétivore au regard de sa charge de travail, il convient ici de saluer la démarche, d'autant qu'elle avait été soutenue par tous les groupes politiques alors représentés dans cet hémicycle.

Parallèlement, j'affirme ici que le président Gaston Tong Sang n'a eu de cesse de chercher à valoriser le travail des élus, au travers des nouveaux partenariats noués avec l'assemblée nationale ou encore l'assemblée parlementaire de la francophonie.

Les dotations aux groupes d'élus ont également été confortées afin que ceux-ci puissent au mieux se structurer et recruter du personnel de haut niveau, à partir d'un diplôme de Bac+3. Nous avons tous pris bonne note des demandes formulées à nouveau par les représentants non-inscrits pour obtenir des moyens supplémentaires et il appartient désormais à notre nouveau président de donner une suite, favorable ou non.

Cet objectif qualitatif s'est traduit en outre par de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant global d'environ 60 millions F CFP. Deux exemples illustrent mon propos : l'achat de matériels plus performants aux fins de retransmettre nos travaux en direct sur le Web et la réalisation des travaux de désamiantage de certains locaux à Tarahoi.

En revanche, par la voix de sa représentante au bureau de l'APF, le Tapura huiraaatira a fait part de sa réserve quant à la revalorisation de l'aide accordée à chaque élu pour financer l'achat d'équipements informatiques. Il a effectivement été proposé de réévaluer le montant de cette enveloppe forfaitaire, de 90 000 à 140 000 F CFP.

Aussi, nous le redisons avec force : si l'intention est bonne, pour autant, elle est contraire au discours tenu durant la dernière campagne électorale en vue d'une réduction du train de vie des pouvoirs publics en général, et de nos représentants en particulier. Mais naturellement, nous nous plierons à la volonté de cette nouvelle majorité.

Enfin, sur les deux autres dossiers, je n'ai pas d'autres commentaires à faire, si ce n'est que la procédure est conforme à la réglementation budgétaire en vigueur.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Avant de poursuivre, la discussion générale, je tiens à préciser que l'ancien président de l'assemblée a quitté l'hémicycle dès l'appel du premier dossier, c'est-à-dire du rapport qu'on examine en ce moment.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les comptes administratifs de notre institution pour l'année 2022, l'affectation et le report de son résultat et le premier collectif budgétaire de cette mandature.

Sur le compte administratif, les faits marquants de l'année 2022 se caractérisent par l'augmentation des dépenses de fonctionnement dû à la prise en compte de la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique territoriale et du changement du statut particulier des collaborateurs avec leurs contrats qui relèvent désormais du droit privé.

Sur l'activité des élus, l'année 2022 a été très productrice car plusieurs missions d'informations ont été menées à l'initiative des élus et des présidents de commissions et je souhaite profiter de cette occasion pour remercier les services de l'assemblée pour leur implication dans l'accompagnement des élus dans ce travail parlementaire.

Cependant, j'émet le vœu qu'une fois les recommandations de ces missions d'informations rendues et publiées, qu'un groupe d'élus soit chargées du suivi de leurs mise en œuvre avec le gouvernement afin que les efforts consentis par nos représentants dans l'analyse de nos politiques publiques ne restent pas au stade de vœu pieu et ce même, s'il n'a pas suscité l'intérêt du gouvernement.

En effet, les dépenses induites par la réalisation de ces travaux doivent se traduire par une réelle utilité pour notre collectivité.

Dans la continuité de ces travaux, Monsieur le président de l'assemblée, je formule également un second vœu celui de poursuivre ces premiers travaux par l'évaluation de nos politiques publiques afin que nous puissions mieux justifier et mobiliser au premier franc nos dépenses publiques.

Il n'est en effet pas de bonne législation, de contrôle approfondi sans une évaluation pertinente de nos politiques publiques.

Ce nouvel outil s'inscrit comme la clé de voute de la fonction de contrôle de l'assemblée et doit permettre *in fine* d'améliorer la fonction législative de l'assemblée mais également de réduire les dépenses publiques non essentielles.

Cette mission organique et essentielle de l'assemblée doit prévaloir sur des activités connexes et je souhaiterais aussi réitérer ma question sur les montants totaux des crédits alloués à la mission francophonie, au GPIIP, et aux travaux de contrôle du gouvernement qui n'apparaissent pas distinctement au sein du compte administratif de l'assemblée (transport, indemnités, hébergement, organisation des assemblées localement, etc.).

En effet, la présentation n'autorise pas une facilité d'accès à ces informations financières.

Enfin, pour conclure, Monsieur le président, c'est dans la plus grande transparence que je voudrais aborder quelques points concernant le statut des représentants non-inscrits dans cette assemblée car quelle que soit notre appartenance ou pas, à un groupe politique, nous sommes tous des élus du peuple et méritons dans le cadre de l'exercice de notre mandat être considéré avec respect.

L'administration de l'assemblée doit remplir ses missions avec neutralité : la défense et la protection de l'élu doit être sa priorité. Nous avons assisté l'an passé à une réforme du règlement intérieur qui visait tout simplement à diminuer, voire supprimer, les moyens alloués à certains représentants pour exercer leur mandat.

Ces mesures se sont traduites par l'augmentation du nombre d'élus pour former un groupe, par l'instauration d'un délai six mois après la constitution d'un groupe pour ouvrir droit au bénéfice des moyens financiers, la réduction de certains temps de parole, l'affectation d'office de ces représentants dans les commissions législatives — donc une manière plutôt imposée —, et j'en passe.

De même, aucune réponse n'a été apporté par votre prédécesseur à l'ensemble de nos courriers et questions traduisant certains dysfonctionnements dans la communication au sein de cette assemblée : Ces faits relèvent d'un manque de respect certain vis-à-vis des élus.

Aussi, Monsieur le président, je formule un troisième vœu celui de la révision de notre règlement intérieur afin de donner des moyens équitables à chacun des représentants pour assurer ses missions quelle que soit sa couleur politique ou le groupe majoritaire en place.

Nous comptons sur vous, Monsieur le président, pour faire évoluer toutes ces pratiques et marquer un respect de chaque élu du peuple quelle que soit son appartenance politique.

Je vous remercie.

Le président : Merci, c'est noté.

Donc j'appelle l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Odette Homai : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers internautes, et cher public ici présent, *bonjour*.

Nous avons présentement à examiner ensemble trois rapports n^{os} 44-2023, 45-2023 et 46-2023 relatifs respectivement :

- d'une part, à une proposition de délibération portant règlement du budget de notre assemblée pour 2022 ;
- d'autre part, à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de notre assemblée de l'exercice 2022 ;
- et enfin, à une proposition de délibération relative à la modification n^o 1 du budget toujours de notre assemblée pour l'exercice 2023.

Ces trois textes, pris traditionnellement et statutairement sous la forme de délibérations intéressant le budget de l'assemblée de la Polynésie française, font office de « transition » comptable et financière entre la mandature précédente et celle qui vient de démarrer. Non seulement il n'est pas possible d'y déroger légalement et comptablement, le fonctionnement de notre institution s'en trouverait gravement affecté si tel eût été le cas. Mais ces trois délibérations servent de « passation de relais », de quitus financier accordé à l'ancienne présidence, mais aussi d'impulsion de base à la nouvelle présidence et toute l'administration qui assure la continuité du service public de notre assemblée prise dans sa globalité.

L'examen en commun de ces trois textes obéit à une logique évidente, et elle n'appellera pas, de ma part, et du groupe politique Tavini huiraaatira au nom duquel j'interviens, d'observations extraordinaires ni particulières.

En effet, la lecture du rapport n^o 44-2023 et de la proposition de délibération portant règlement du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour 2022, permet traditionnellement de prendre connaissance des prévisions budgétaires, de leur exécution, ainsi que du compte de gestion.

Pour l'exercice qui précède donc, en 2022, le budget de notre institution a augmenté de 12,75 % par rapport à celui établi en 2021 : il s'établit à 3 275 919 227 F CFP.

Au niveau de son exécution, il y a un excédent de +161 577 394 F CFP en section de fonctionnement. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement atteint 78,87 % par rapport aux prévisions modifiées. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation est de 73,37 % par rapport aux prévisions modifiées.

La section d'investissement affiche un déficit de clôture de -9 694 093 F CFP au 31 décembre 2022. En effet, le montant définitif des recettes s'élève à 53 148 217 F CFP à la même date (31 décembre 2022), ce qui représente un taux de réalisation des recettes d'investissement à 15,75 %. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 62 842 310 F CFP au 31 décembre 2022, soit un taux de réalisation de 18,62 % par rapport aux prévisions modifiées.

Conformément aux textes, il est bien prévu un report des reliquats de crédits de paiement de 2022 sur 2023 à hauteur de +274 619 476 F CFP.

En ce qui concerne en dernier lieu la concordance des résultats du compte de gestion du Payeur de la Polynésie française avec le compte administratif pour l'exercice 2022, celle-ci est constatée.

J'appelle d'ores et déjà tous mes collègues du groupe politique Tavini huiraaatira à adopter cette première proposition de délibération sous le rapport n^o 44-2023 et à voter favorablement celle-ci.

Chers collègues, la lecture du rapport n^o 45-2023 permet de comprendre pourquoi il sera question aussi, pour le groupe Tavini huiraaatira, de voter favorablement la proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de notre assemblée de l'exercice 2022.

En effet, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 doit faire l'objet d'une décision formelle de notre assemblée, d'affecter ce dernier (ce résultat) pour garantir prioritairement la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement établi en fin 2022.

C'est cette décision qu'il nous est proposé et qu'il nous appartient de voter ce matin.

Nous avons relevé plus haut que le solde excédentaire de fonctionnement pour l'exercice 2022 était de 161 577 394 FCFP : il porte le résultat cumulé du budget de notre institution à 810 184 785 F CFP. Et le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à hauteur de 41 456 364 F CFP.

Par conséquent, après couverture de ce besoin de financement, le solde disponible s'élève à 768 728 421 F CFP. La proposition de délibération nous invite à prendre acte et à constater ce solde disponible et à l'affecter au résultat de fonctionnement reporté, pour être ensuite repris totalement dans la délibération modificative du budget qui fait l'objet du rapport n^o 46-2023 que j'inclus dans ma présente intervention.

D'ores et déjà, je vous confirme, mes chers collègues, le vote favorable du groupe politique Tavini huiraaatira en faveur du rapport n^o 45-2023 et de sa proposition de délibération ci-dessus rappelée.

Ainsi que je viens de vous l'indiquer, mes chers collègues, en vertu des dispositions des délibération des 23 novembre 1995 modifiée et les suivantes, adoptées en matière de comptabilité publique de nos deux principales institutions politiques que sont la Polynésie française et notre assemblée, il est nécessaire que le solde disponible du résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022, après couverture du

besoin de financement en section d'investissement (soit un montant de 768 728 421 F CFP constaté juste avant), soit repris dans la délibération modificative du budget de notre institution.

C'est l'objet de la proposition de délibération sous le rapport n°46-2023.

Le rapport qui nous a été établi et lu par notre collègue représentant Vincent Maono nous satisfait sur le fond et la forme.

C'est au bénéfice de ces modestes commentaires, volontairement abrégés, que j'invite tous mes collègues élus composant notre assemblée à permettre l'adoption favorable et unanime des trois propositions de délibération qui nous sont présentées sous les rapports 44, 45 et 46-2023.

Merci et que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale étant maintenant close, je propose de nous reporter à l'examen de la première délibération, à savoir celle relative au rapport n°44-2023 portant sur une proposition de délibération portant règlement du budget de l'assemblée au titre de l'exercice 2022. Je rappelle que cette délibération sera examinée sous la forme de la procédure simplifiée. En l'absence d'amendement, si plus personne n'a de remarques à apporter, je mets aux voix l'ensemble de cette délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité.

On poursuit avec la délibération portant sur le rapport n°45 relatif à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée au titre de l'exercice 2022. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de cette deuxième délibération : même vote ?... Même vote, adoptée.

Oui, excusez-moi. Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, président. Non, mais le petit détail vaut quand même une petite précision, parce que c'est moi qui porte la procuration de Monsieur Gaston Tong Sang, l'ancien président ; et comme il s'agit ici du compte administratif de l'assemblée sous sa mandature, vous aurez bien compris que je ne vote que pour moi et que lui ne participe pas au vote. Il était important, en tout cas pour moi, de le préciser, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci.

On poursuit avec l'examen du rapport n°46-2023 qui concerne une proposition de délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée pour l'exercice, cette fois-ci, 2023. Et je vous propose d'examiner — en appelant le rapporteur au secours — cette délibération en commençant par l'article 1^{er}. Total.

Article 1^{er}

Le président : 1 090 562 339. Je mets aux voix les totaux qui ont été évoqués, plus l'article 1^{er} dans sa globalité : même vote ?... Même vote, adoptés à l'unanimité.

On poursuit avec l'article 2.

Le président : (*À l'adresse de M^{me} Elise Vanaa.*) Vous voulez intervenir ?

M^{me} Elise Vanaa : Oui, président. À l'article 1^{er}, il y avait un amendement. Merci.

Le président : Autant pour nous, excusez-moi.

Je vais demander au rapporteur de donner lecture de l'amendement n° 1 qui modifie l'article 1^{er}. Vas-y !

M. Vincent Maono : Amendement modifiant l'article 1^{er} de la proposition de délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française sous l'exercice 2023.

À l'article 1^{er} de la proposition de délibération, le tableau est ainsi rédigé :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	792 335 642	792 335 642
Section d'investissement	298 226 697	298 226 697
TOTAL	1 090 562 339	1 090 562 339

Le reste sans changement.

Exposé sommaire : Il s'agit de rectifier une erreur matérielle.

Merci.

Le président : Merci. La discussion est ouverte.

Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

L'ensemble de l'article 1^{er} amendé : à l'unanimité ?... Merci.

On poursuit avec l'article 2.

Article 2

Mission 002

Le président : Je mets aux voix cette mission : à l'unanimité ?... Adoptée.

On poursuit.

Mission 991

Le président : Merci. Même vote ?... À l'unanimité, adoptée.

Total

Le président : Même vote. Avec l'ensemble de l'article 2, même vote, à l'unanimité adoptés.

On poursuit avec l'article 3.

Article 3

Mission 960

Le président : Je mets aux voix la mission 960 : même vote ?... Adoptée à l'unanimité.

Mission 961

Le président : Je mets aux voix la mission 961. Adoptée à l'unanimité.

On poursuit.

Mission 962

Le président : Même vote pour la mission 962 ?... Oui, adoptée à l'unanimité.

Mission 991

Le président : Mission 991, même vote, à l'unanimité adoptée.

Total

Le président : Total, même vote, avec l'ensemble de l'article 3, à l'unanimité adoptés.

On poursuit avec l'article 4.

Article 4

Mission 001

Le président : Mission 001, même vote, adoptée.

On poursuit.

Mission 900

Le président : Mission 900, même vote ?... Adoptée à l'unanimité.

On poursuit.

Total

Le président : Total avec l'article 4, même vote, adoptés à l'unanimité.

On poursuit.

Article 5

Mission 900

Le président : Je mets aux voix le total ainsi que l'article 5 : à l'unanimité ?...

Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président. Est-ce que l'on pourrait avoir des détails sur ces mesures nouvelles qui sont inscrites en autorisations de programme ?

Le président : Nous sommes toujours à l'article 5. On va transférer ça en investissement et, après, on va examiner, dans l'article qui suit, la répartition.

On poursuit. Je mets aux voix l'article 5 ainsi que son total : à l'unanimité. Merci.

On poursuit avec l'article 6.

Article 6Mission 900 – Matériel, outillage et immobilier

Le président : Voilà. Je mets aux voix ce complément de financement. Pas de remarque, pas d'observations. À l'unanimité.

On poursuit.

Mission 900 – Travaux

Le président : Même chose, je mets aux voix. Pas de remarque. À l'unanimité.

On poursuit.

Mission 900 – Logiciels

Le président : Je mets aux voix. Pas de remarque, pas d'observations. Même vote, adoptée.

Mission 900 – Matériel de transport

Le président : Je mets aux voix. Pas de remarque, pas d'observations. Même vote, à l'unanimité, adoptée.

Mission 900 – Travaux

Le président : Je mets aux voix. Y a-t-il des questions ?... Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Président, président, simplement pour une précision, on est obligé de voter autorisation par autorisation de programme ? C'est le chapitre qui nous intéresse...

M^{me} Lana Tetuanui, hors micro : Ah bien oui !

Le président : Ah, on vient de me dire qu'on n'est pas obligé.

M. Édouard Fritch : Oui.

Le président : Merci pour la remarque, on va aller vite !

Donnez-nous lecture du total de la mission 900 et on fait le vote sur le total.

Total général

Le président : Je mets aux voix le total de la mission 900. Pas de remarque. À l'unanimité, adopté.

On poursuit.

Article 7

Le président : Pour la forme, je remets aux voix l'ensemble de l'article 6 et bien entendu l'article 7 en même temps. Pas de remarque ? À l'unanimité, adoptés. *Merci.*

Et l'ensemble de la délibération bien entendu adopté à l'unanimité. *Merci.*

Madame Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Oui. Merci, merci, président. Explication de vote. J'aimerais remercier mes collègues du groupe Tavini huiraaatira d'avoir voté à l'unanimité ces trois textes qui nous ont été soumis ce matin. Parce que beaucoup de remerciements fusaient de part et d'autre concernant le dossier de la CCBF, et ceci. Mais moi, j'aimerais aussi remercier les collègues du Tavini huiraaatira parce que la consigne a été bien suivie.

Et juste par rapport aussi à ce que président Édouard a dit, il a entendu que des intervenants. C'est juste pour dire *qu'ils ne sont pas muets. Le jour viendra où ils prendront la parole.*

Merci pour votre attention.

Le président : *Voilà, merci bien. Merci.*

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : *Nous sommes arrivés au point IV de notre ordre du jour : Désignation des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs à l'APF.* Nous avons à désigner des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs suite au départ de Monsieur Vetea Araipu.

À la commission permanente, il vous est proposé la candidature de Monsieur Ruben Teremate en tant que membre titulaire. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

À la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, il vous est proposé la candidature de Monsieur Ruben Teremate en remplacement de Monsieur Vetea Araipu en tant que vice-président. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

On continue.

À la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, il vous est proposé la candidature de Monsieur Ruben Teremate en tant que membre. Qui est pour ? À l'unanimité.

Et concernant les commission et organismes extérieurs, je demande à Madame la secrétaire générale de lire les candidatures proposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, au conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Vanille de Tahiti », Monsieur Tevahiarui Teraiarue en tant que membre titulaire à la place de Vetea Araipu, et puis Monsieur Ruben Teremate en tant que membre suppléant.

Ensuite, à la commission sur les plantes aromatiques médicinales et cosmétiques, c'est une commission qui a été nouvellement créée en mars 2023. Pour rappel, sont membres de droit le président de la commission de l'agriculture, Monsieur Mitema Tapatu seul membre de droit, et Madame Pauline Niva, membre de droit en tant que présidente de la commission de la santé. Mais il vous faut désigner son représentant. Donc, il est proposé Monsieur Ernest Teagai en tant que suppléant parce qu'il est vice-président de la commission de l'agriculture, et puis Madame Rachelle Flores en tant que suppléante de Madame Pauline Niva, qui elle-même est vice-présidente de la commission de la santé.

Ensuite, il y a la commission d'aide aux jeunes diplômés et là, on propose Monsieur Ruben Teremate en tant que membre titulaire.

Au comité stratégique de la formation professionnelle et de l'emploi, là, Monsieur Ruben Teremate en tant que membre suppléant.

Au haut comité de l'éducation, Monsieur Ruben Teremate en tant que membre titulaire.

Au comité de pilotage interministériel relatif au nouveau pôle économique de Taravao, Monsieur Teremate Ruben en tant que membre titulaire.

Au conseil de la recherche scientifique et technologique, Monsieur Teremate Ruben en tant que titulaire.

Au haut comité de la recherche, Monsieur Ruben en tant que titulaire.

Et enfin au comité de surveillance des espèces animales marines et d'eau douce, Monsieur Teremate Ruben en tant que titulaire.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Je mets aux voix l'ensemble des positionnements qui viennent d'être évoqués par notre secrétaire générale. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçu par l'assemblée de la Polynésie du 2 mars au 14 juin 2023. Donc une photocopie de cette correspondance peut être demandée pour tout représentant au secrétariat général, si vous le souhaitez.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Nous sommes arrivés au terme de cette séance plénière. Je voudrais nous remercier toutes et tous d'être intervenus avec courage et calme, et remercier également les ministres et Monsieur le Président du pays d'avoir été présents à cette deuxième séance de la session administrative au sein de l'assemblée.*

Et pour clore, dans votre langue (NDT, la langue française), la séance est close. Il est 13 h 50.

Merci.

(Il est 13 heures 50 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Odette Homai

Antony Géros



**SIO****SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le CODE DES IMPÔTS

à jour au 1^{er} Janvier 2023



est disponible à la vente
au prix de 3.155 F CFP TTC



Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes